



**BANQUE DES ÉTATS
DE L'AFRIQUE CENTRALE**

BES N° 12 - décembre 2021

Bulletin Economique et Statistiques

TABLE DES MATIÈRES

Liste des tableaux	5
Liste des graphiques	7
Liste des sigles et abréviations	9
Comité de validation	11
Avant-propos	13
<hr/>	
I. EVOLUTIONS ECONOMIQUES, MONETAIRES ET FINANCIERES RECENTES .	15
1. Environnement international	15
2. Secteur réel de la CEMAC	24
3. Balance des paiements	30
4. Finances publiques et endettement.	34
5. Monnaie et crédit.	36
6. Réserves des banques	40
7. Situation des réserves de change	44
Conclusion	44
<hr/>	
II. ETUDE :	46
Limiter l'importation de ce qui peut être produit localement pour préserver les	
réserves de change de la beac : le cas des filières viande et poisson.	46

LISTE DES TABLEAUX

T1 : Taux de croissance mondiale réelle et des principaux pays partenaires . . .	15
T2 : Cours des principaux produits de base exportés par la CEMAC	18
T3 : Taux directeurs des principales Banques Centrales	23
T4 : Evolution des taux de croissance intra-annuels du PIB réel de la CEMAC . . .	24
T5 : Contribution à la croissance de la CEMAC	26
T6 : Taux d'inflation sur les 12 derniers mois	27
T7 : Indice des prix de la CEMAC par fonction de consommation	28
T8 : Soldes de la balance des paiements (en % du PIB)	30
T9 : Solde de la balance commerciale	31
T10 : Compétitivité.	32
T11 : Evolution des finances publiques des pays de la CEMAC (en % du PIB) . .	35
T12 : Evolution de la dette publique extérieure des pays de la CEMAC (en % du PIB)	35
T13 : Agrégats de monnaie et de crédit (en millions de FCFA).	37
T14 : Agrégats de monnaie et de crédit	37
T15 : Taux directeurs de la BEAC	39
T16 : Evolution des principaux indicateurs de la liquidité	41

LISTE DES GRAPHIQUES

G1. Taux de croissance réelle des pays industrialisés	16
G2. Taux de croissance réelle des pays en développement	16
G3. Cours du pétrole	17
G4. Cours des produits agricoles d'exportations.	17
G5. Cours des métaux non précieux.	17
G6. Indice composite des cours des produits de bases exportés par la CEMAC (Base 100 : janvier 2012).	17
G7. Cours moyen mensuel de l'euro.	19
G8. Cours moyen mensuel de l'euro (Suite).	19
G9. PIB nominal des pays de la CEMAC (en milliards de FCFA)	25
G10. Contribution absolue des fonctions de consommation à l'indice des prix à la consommation de la CEMAC (en moyenne annuelle)	29
G11. Contribution absolue des fonctions de consommation à l'indice des prix à la consommation dans la CEMAC (en glissement annuel)	29
G12. Evolution du TCER/TCEN	32
G13. Evolution de l'indice composite du TCER.	32
G14. Evolution comparée du TISP et du taux de la facilité de dépôts de la BCE .	39
G15. Evolution comparée du TIAO et du taux d'appels d'offres de la BCE	39
G16. Evolution de la structure des réserves des banques de la CEMAC	42
G17. Evolution du volume des interventions de la BEAC sur le marché monétaire de la CEMAC	42

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

BCC	:	Banque Centrale du Congo
BCEAO	:	Banque Centrale des Etats de l’Afrique de l’Ouest
BEAC	:	Banque des Etats de l’Afrique Centrale
BES	:	Bulletin Economique et Statistique
BCE	:	Banque Centrale Européenne
BoE	:	<i>Bank of England</i>
BoJ	:	<i>Bank of Japan</i>
CBN	:	<i>Central Bank of Nigeria</i>
CEMAC	:	Commission Economique et Monétaire d’Afrique Centrale
CPM	:	Comité de Politique Monétaire
FED	:	Réserve Fédérale Américaine
FMI	:	Fonds monétaire international
PIB	:	Produit Intérieur Brut
RDC	:	République Démocratique du Congo
SARB	:	<i>South African Reserve Bank</i>
TCM	:	Taux Créditeur Minimum
TCER	:	Taux de Change Effectif Réel
TCEN	:	Taux de Change Effectif Nominal
TIAO	:	Taux d’Intérêt des Appels d’Offres
TIMP	:	Taux Interbancaire Moyen Pondéré
TISP	:	Taux d’Interêt sur Placement
WEO	:	<i>World Economic Outlook</i>
UEMOA	:	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

COMITÉ DE VALIDATION

Le Comité de validation du Bulletin Economique et Statistiques (BES) est créé par Décision du Gouverneur N°065/GR/2017 du 03 juillet 2017 et il en assure la coordination. Ce Comité a pour responsabilité principale d'examiner les propositions d'articles et d'études devant être publiées dans le Bulletin. Le respect des dates de parution du Bulletin revient au Comité de validation. Pour ce douzième numéro, le Comité de validation s'est réuni le mercredi 22 décembre 2021 à 10 heures par visioconférence.

Ont pris part à cette réunion, les membres nommés ci-après :

Président :

HAMADOU ABDOULAYE : Directeur Central des Etudes, de la Recherche et des Statistiques

Membres :

DIFFO NIGTIOPOP Georges : Adjoint au Directeur Central des Etudes, de la Recherche et des Statistiques en charge du pôle « Etudes ».

MOUNKALA Evrard Ulrich Herménégilde : Adjoint au Directeur Central des Etudes, de la Recherche et des Statistiques en charge du pôle « Statistiques »

MVONDO Emile Thierry : Adjoint au Directeur Central des Etudes, de la Recherche et des Statistiques en charge du pôle « Recherche »

MBOMPIEZE Jean René : Chef du Service Développement des Outils de Prévisions et des Enquêtes Economiques.

LONKENG Simplicie Duclair : Adjoint à la Cellule centrale d'Etudes des transferts et suivi de la réglementation des changes.

MALEO BATOUEMENI Clen Dorel : Chef du Service des Prévisions Macroéconomiques et de la Surveillance Multilatérale, chargé du Secrétariat du Comité de Politique Monétaire.

BIKAI Jacques Landry : Chef du Service de l'Analyse et de la Modélisation des Economies.

MHALIOH Espoir Vivien : Chef du Service de la gestion des titres obligataires.

MINKO MBELE TOMO Manacé : Chef de Service à la Direction de la Stabilité Financière, des Activités Bancaires et du Financement des Economies.

Ont également pris part à ces travaux :

GOMBA EBIKILI Claise Borgia : Cadre moyen du Service de l'Environnement International, en charge de la Publication et de la Documentation.

AYONGWA ANYE Priscilla : Cadre moyen du Service de l'Environnement International, en charge de la Publication et de la Documentation.

MAMBOU Patrick Félicien : Cadre moyen du Service des Statistiques et Analyses Monétaires.

AVANT-PROPOS

Selon les dernières prévisions du Fonds monétaire international (FMI), l'activité économique mondiale devrait s'améliorer en 2021, en raison de i) l'élargissement de la couverture vaccinale à l'échelle mondiale, ii) la consolidation des mesures de soutien budgétaire dans plusieurs pays, et iii) la prolongation des politiques monétaires accommodantes destinées à favoriser des conditions monétaires propices à la reprise de l'activité.

Les effets négatifs de la crise sanitaire de la COVID-19 étant encore présents, la majorité des banques centrales ont poursuivi leur politique monétaire accommodante, même si certaines banques centrales ont commencé à resserrer leurs politiques monétaires.

En termes de réalisations, les pays de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) ont enregistré les performances ci-après : i) une hausse de l'Indicateur Composite des Actives Economiques (ICAE) de 6,4 % en glissement annuel au troisième trimestre 2021, contre - 5,9 % un an auparavant ; ii) un repli de l'inflation en moyenne annuelle à 1,8 % à fin septembre 2021, contre 1,9 % un an plus tôt (en glissement annuel, le taux d'inflation est passé de 2,8 % à fin septembre 2020 à 2,0 % un an plus tard) ; iii) un accroissement des disponibilités monétaires et quasi-monétaires (M2) de 11,5 % pour s'établir à 14 310,9 milliards à fin septembre 2021 contre 12 831,5 milliards un an auparavant.

En termes de perspectives, les pays de la CEMAC, pour l'année 2021, les performances devraient se déclinier comme suit : i) un taux de croissance du PIB réel de + 1,9 % contre - 1,7 % en 2020, porté principalement par un rebond de la croissance non pétrolière, ii) un relâchement des pressions inflationnistes à 1,7 % en 2021, contre 2,4 % un an plus tôt, iii) un maintien du déficit du solde budgétaire base engagements, dons compris, à 2,0 % du PIB en 2021, et un recul du solde du compte courant à - 3,1 % du PIB en 2021, contre - 4,8 % du PIB en 2020. Sur le plan de la monnaie, la masse monétaire croîtrait de 12,5 % tandis que les avoirs extérieurs nets chuteraient de 18,9 %.

S'agissant de la dette, le service de la dette publique extérieure passerait de 28,4 % des recettes budgétaires en 2020 à 30,5 % en 2021 et de 16,3 % des exportations de biens et services en 2020 à 14,7 % en 2021. Dans le même temps, le taux d'endettement public extérieur reculerait de 33,0 % en 2020 à 30,0 % en 2021.

Les évolutions économiques, monétaires et financières internationales et sous-régionale sont présentées dans ce douzième numéro du Bulletin Economique et Statistiques (BES) pour le troisième trimestre de l'année 2021. Ce Bulletin, publié par la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) est structuré comme suit :

- Partie I : « Evolutions économiques, monétaires et financières récentes » ;

- Partie II : « Etudes », réalisées principalement par les cadres de la BEAC et les chercheurs ressortissants de la Communauté Economique, Monétaire et Financière de l'Afrique Centrale (CEMAC).

Pour ce douzième numéro, l'étude retenue pour publication s'intitule : Limiter l'importation de ce qui peut être produit localement pour préserver les réserves de change de la BEAC : le cas des filières viande et poisson.

Le contexte international rendu difficile, notamment par les incertitudes liées à la sortie de la crise sanitaire, n'empêche guère la BEAC de poursuivre ses efforts afin de remplir au mieux ses missions statutaires. Ainsi, la BEAC continuera à faire appel aux cadres et universitaires ressortissants de la CEMAC en vue de les inviter à partager le fruit de leurs travaux et leurs réflexions sur les pays de la CEMAC.

HAMADOU ABDOULAYE

Président du Comité de Validation

I. EVOLUTIONS ECONOMIQUES, MONETAIRES ET FINANCIERES RECENTES

1. Environnement international

Selon les Perspectives de l'économie mondiale, mises à jour en octobre 2021 par le FMI, la croissance mondiale repartirait à 5,9 % en 2021, après une récession de 3,1 % en 2020, pour revenir ensuite à 4,9 % en 2022. Par espace géographique, le taux de croissance réel de l'activité dans les économies avancées devrait rebondir à 5,2 % en 2021, après s'être contracté à - 4,5 % en 2020, et progresserait de 4,5 % en 2022. Dans les pays émergents et en développement, le taux de croissance du PIB réel se fixerait à 6,4 % en 2021 et à 5,1 % en 2022 contre - 2,1 % en 2020. En Afrique subsaharienne, le taux de croissance du PIB réel remonterait à 3,7 % en 2021 et 3,8 % en 2022, contre - 1,7 % en 2020.

Quant au volume des échanges commerciaux, il repartirait à 9,7 % en 2021, après avoir chuté de - 8,2 % en 2020, puis reviendrait à 6,7 % en 2022. Cette dynamique s'expliquerait par le relâchement des mesures prises en 2020 dans le cadre de la lutte contre la pandémie. Le secteur des services (le tourisme transfrontalier et les voyages d'affaires) serait le plus affecté par ces restrictions. Néanmoins, il devrait reprendre à un rythme plus lent que celui du transport des marchandises. S'agissant des prix, dans les pays avancés, l'inflation remonterait à 2,8 % en 2021, contre 0,7 % en 2020, et se situerait autour de 2,3 % en 2022. Dans les pays émergents et en développement, l'inflation s'établirait à 5,5 % en 2021 et 4,9 % en 2022, contre 5,1 % en 2020.

1.1 Activité économique

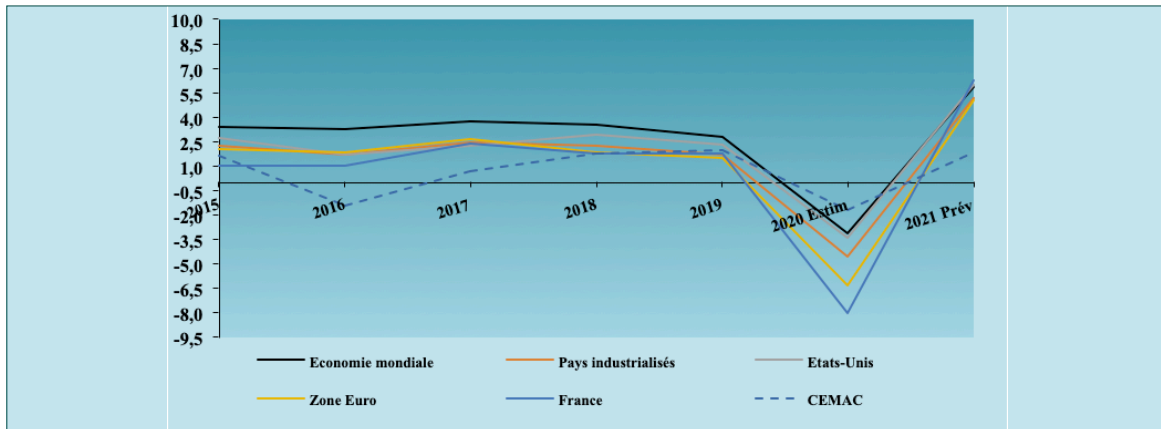
La croissance devrait repartir à la hausse en 2021, après une récession observée dans plusieurs pays.

T1 : Taux de croissance réelle des principaux pays partenaires

INDICATEURS (en %, sauf indication contraire)	2019	2020	2021	2022
Taux de croissance				
Economie mondiale	2,8	- 3,1	5,9	4,9
Pays avancés	1,6	- 4,5	5,2	4,5
Etats-Unis	2,2	- 3,4	6,0	5,2
Zone Euro	1,3	- 6,3	5,0	4,3
Pays émergents et en développement	3,7	- 2,1	6,4	5,1
Chine	6,0	2,3	8,0	5,6
Inde	4,0	- 7,3	9,5	8,5
Russie	2,0	- 3,0	4,7	2,9
Afrique Sub-saharienne	3,2	- 1,7	3,7	3,8
Nigeria	2,2	- 1,8	2,6	2,7
Afrique du Sud	0,2	- 6,4	5,0	2,2
Taux de croissance du commerce mondial	0,9	- 8,2	9,7	6,7
Prix du baril de pétrole²(dollar/baril)	61,39	41,29	65,68	64,52
Taux d'inflation				
Pays avancés	1,4	0,7	2,8	2,3
Pays émergents et en développement	5,1	5,1	5,5	4,9
Pays d'Afrique subsaharienne	8,5	10,8	9,8	7,8

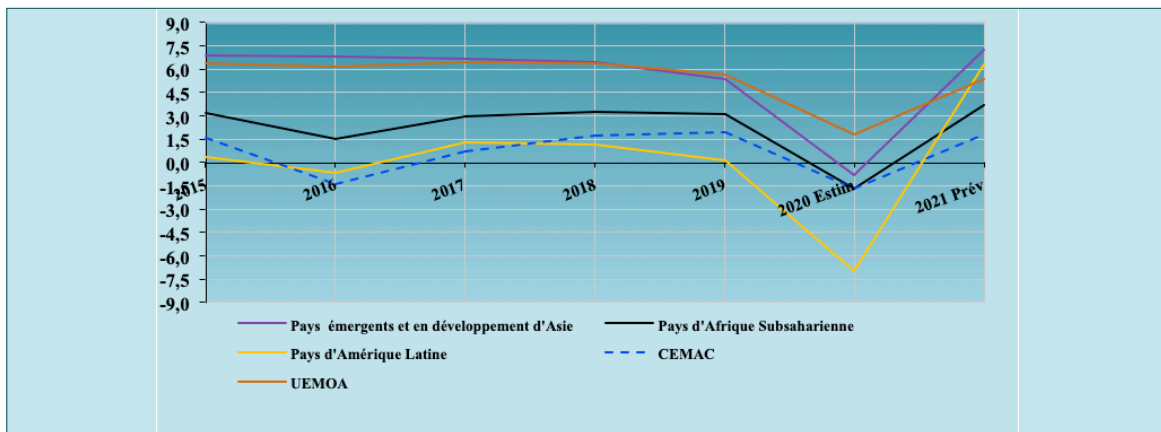
Source : Perspectives économiques du FMI (mise à jour d'octobre 2021)

G1. Taux de croissance réelle des pays industrialisés



Source : Perspectives économiques du FMI (mise à jour d'octobre 2021)

G2. Taux de croissance réelle des pays en développement

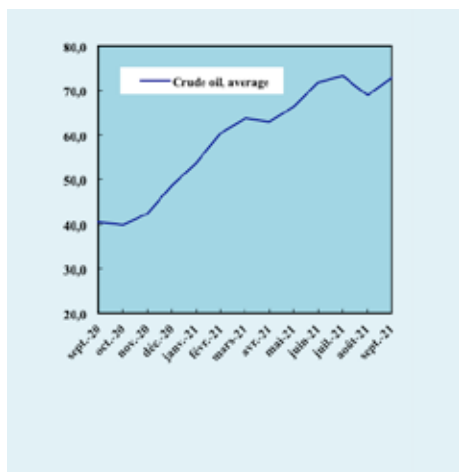


Source : Perspectives économiques du FMI (mise à jour d'octobre 2021)

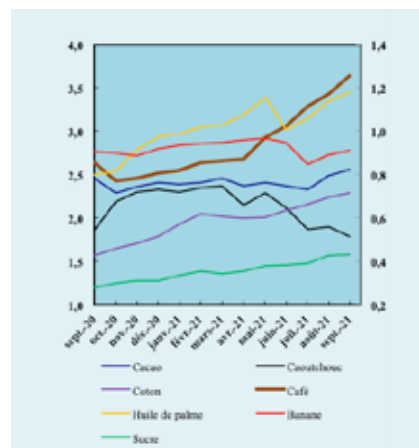
1.2 Marché des produits de base

Au troisième trimestre 2021, l'indice global a augmenté de 8,7 %, contre une hausse de 7,8 % au deuxième trimestre 2021 et 19,0 % au premier trimestre 2021, en raison du renchérissement des cours des produits pétroliers. Au troisième trimestre 2021, les cours des produits énergétiques se sont accrus de 14,1 %, après 12,2 % au deuxième trimestre 2021, en raison de la croissance des prix du baril de pétrole (6,9 % au troisième trimestre, après 13,1 % au trimestre précédent) et des cours du gaz naturel (69,3 % au troisième trimestre 2021, après 5,7 % au trimestre précédent).

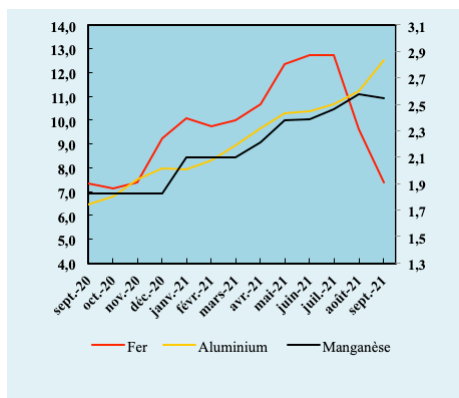
G3. Cours du pétrole



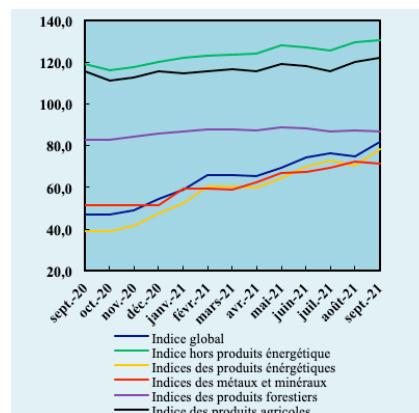
G4 : Cours des produits agricoles d'exportations



G5. Cours des métaux non précieux



G6. Indice composite des cours des produits de bases exportées par la CEMAC (Base 100 : janvier 2012)



Source : Banque Mondiale

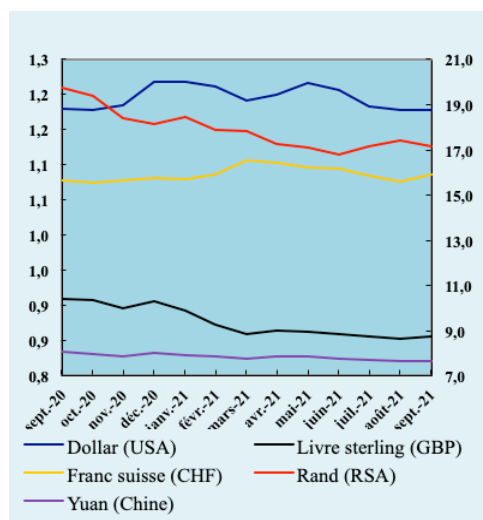
T2 : Cours des principaux produits de base exportés par la CEMAC

Produit	Unité	sept-20	oct-20	nov-20	déc-20	janv-21	févr-21	mars-21	avr-21	mai-21	juin-21	juil-21	août-21	sept-21
Pétrole														
Crude oil, average	\$/baril	40,6	39,9	42,3	48,7	53,6	60,5	63,8	63,0	66,4	71,8	73,3	68,9	72,8
Gaz naturel et méthanol														
Europe	\$/mmbtu	4,0	4,9	4,8	5,9	7,3	6,2	6,1	7,1	8,9	10,3	12,5	15,4	22,8
Etats-Unis	\$/mmbtu	1,9	2,2	2,6	2,5	2,7	5,1	2,6	2,6	2,9	3,2	3,8	4,1	5,1
Japon	\$/mmbtu	6,3	6,2	6,9	6,9	9,0	9,9	7,9	8,3	8,9	9,6	10,4	10,8	13,9
Bois														
Bois bruts, même écorçés, désaûbiérés ou équarris	\$/m3	318,9	318,0	319,9	326,8	326,9	325,0	319,4	318,2	321,7	318,1	314,6	316,0	315,7
Bois sciés (ycp Feuilles de placage & feuilles pour contre-plaqués)	\$/m3	621,9	621,7	633,0	643,9	653,8	664,0	664,2	663,2	674,6	672,3	661,5	661,2	658,2
Fer	\$/dmtu	123,8	119,8	124,4	155,4	169,6	163,8	168,2	179,8	207,7	214,4	214,1	162,2	124,5
Aluminium	\$/mt	1 743,8	1 806,0	1 935,0	2 015,0	2 004,0	2 078,6	2 190,5	2 319,4	2 433,5	2 446,7	2 497,6	2 603,0	2 834,6
Diamant	\$/carat	154,8	154,8	154,8	154,8	221,2	221,2	221,2	221,2	221,2	221,2	221,2	221,2	221,2
Or	\$/troy oz	1 921,9	1 900,0	1 866,0	1 858,0	1 867,0	1 808,2	1 718,2	1 760,0	1 850,3	1 834,6	1 807,8	1 785,3	1 775,1
Manganèse	\$/kg	1,8	1,8	1,8	1,8	2,1	2,1	2,1	2,2	2,4	2,4	2,5	2,6	2,5
Cacao	\$/kg	2,5	2,3	2,4	2,4	2,4	2,4	2,5	2,4	2,4	2,4	2,3	2,5	2,6
Riz	\$/mt	485,2	461,9	476,8	500,5	520,4	532,6	510,6	486,1	479,1	458,4	413,5	390,1	389,9
Caoutchouc	\$/kg	1,9	2,2	2,3	2,3	2,3	2,3	2,4	2,2	2,3	2,1	1,9	1,9	1,8
Coton	\$/kg	1,6	1,7	1,7	1,8	1,9	2,0	2,0	2,0	2,0	2,1	2,2	2,2	2,3
Huile de palme	\$/mt	798,1	819,0	918,0	979,0	990,3	1 019,9	1 030,5	1 078,1	1 156,0	1 009,6	1 063,0	1 141,8	1 181,4
Banane	\$/kg	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	1,0	1,0	1,0	1,0	0,8	0,9	0,9
Sucre	\$/kg	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Tabac	\$/mt	4 218,1	4 242,9	4 459,9	4 446,8	4 157,4	4 185,4	4 202,2	4 218,8	4 168,0	4 323,7	4 078,1	4 285,6	4 276,0
Café	\$/kg	2,6	2,4	2,5	2,5	2,6	2,6	2,7	2,7	2,9	3,1	3,3	3,4	3,6
Gomme arabique	\$/tonne	2 981,9	2 977,6	2 946,5	3 103,1	2 996,6	2 978,6	2 929,6	2 949,2	2 990,4	2 965,9	2 910,7	2 898,3	2 897,9
Viande de bœuf	\$/kg	40,6	39,9	42,3	48,7	53,6	60,5	63,8	63,0	66,4	71,8	73,3	68,9	72,8
Indice composite (cours exprimés en dollars) - Base 100 : janvier 2012														
Indice global	46,8	46,6	48,8	54,1	58,6	65,5	65,6	65,4	69,3	74,0	76,2	74,8	81,6	74,0
Indice hors produits énergétiques	119,0	116,0	117,4	119,9	121,8	121,8	122,9	123,6	123,9	127,8	127,1	125,6	129,4	130,4
Indices des produits énergétiques	38,7	38,9	41,3	47,2	52,2	60,3	60,3	60,2	60,0	64,0	69,7	72,5	70,3	78,2
Indices des métaux et minéraux	51,4	51,4	51,4	51,4	58,9	58,9	58,9	58,9	62,1	66,7	67,0	69,0	72,1	71,2
Indices des produits forestiers	82,4	82,3	83,6	85,1	86,2	87,3	87,3	87,1	86,9	88,3	87,9	86,5	86,6	86,2
Indice des produits agri-coles	115,2	110,7	112,1	115,1	114,0	115,1	116,3	115,5	118,5	117,6	115,1	119,5	121,7	117,6

1.3 Marchés financiers et orientations des principales banques centrales

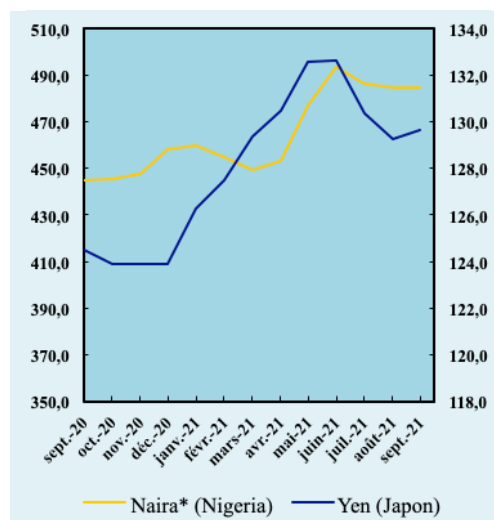
Sur le marché des changes, l'euro s'est déprécié par rapport aux principales monnaies au cours des mois passés, en raison de la perte de confiance des investisseurs dans la zone euro, consécutive à la persistance de la pandémie de coronavirus. En effet, depuis janvier 2021, l'euro s'est dépréciée vis-à-vis du dollar canadien (6,83 %), du rand sud-africain (6,51 %), du yuan chinois (5,37 %), du rouble russe (5,30 %), de la livre sterling britannique (5,12 %), de la roupie indienne (5,12 %), du dollar américain (4,68 %) et du real brésilien (1,38 %). En revanche, il s'est apprécié par rapport à la livre turque (18,60 %), au yen japonais (3,88 %) et au naira nigérian (3,50 %)

G7. Cours moyen mensuel de l'euro



Source : Banque de France

G8. Cours moyen mensuel de l'euro (suite)



1.4 Politique monétaire des autres Banques Centrales

Les effets négatifs de la crise sanitaire de la COVID-19 étant encore présents, la majorité des banques centrales ont poursuivi leur politique monétaire accommodante, même si certaines banques centrales ont commencé à resserrer leurs politiques monétaires. En Chine, lors de la session du 06 septembre 2021, le Comité de Politique Monétaire de la Banque Populaire de Chine (PBoC) a poursuivi sa politique monétaire prudente, en conservant son taux de référence à un an des prêts bancaires à 3,85 % et son taux de référence à cinq ans à 4,65 %.

Le Comité de Politique Monétaire de la Fed (Federal Open Market Committee), réuni le 03 novembre 2021, a décidé de conserver ses taux directeurs (fed funds) dans la fourchette 0,00 % - 0,25 %. Par ailleurs, la Fed a décidé de réduire le rythme mensuel de ses achats nets d'actifs de 10 milliards USD pour les titres du Trésor et de 5 milliards USD pour les titres adossés à des créances hypothécaires d'agences, sur une enveloppe qui représente à ce jour 120 milliards USD.

Le Comité de politique monétaire de la Banque du Canada (BdC), réuni le 27 octobre 2021, a décidé de maintenir son taux cible du financement à un jour à 0,25 %, soit sa valeur plancher, le taux officiel d'escompte à 0,50 % et le taux de rémunération des dépôts à 0,25 %. Elle a également décidé de garder le rythme cible des achats au titre du programme d'assouplissement quantitatif à 2 milliards de dollars par semaine.

Le Conseil des Gouverneurs de la Banque Centrale Européenne (BCE), a décidé, à l'issue de sa réunion du 27 octobre 2021, de maintenir l'orientation très accommodante de sa politique monétaire en reconduisant ses taux directeurs. Le taux de refinancement est ainsi resté fixé à zéro, le taux de la facilité de dépôt à - 0,5 % et le taux de facilité de prêt marginal à 0,25 %. En outre, la BCE a de maintenir avec un rythme légèrement plus faible d'achats nets d'actifs au titre du programme d'achats d'urgence face à la pandémie (pandemic emergency purchase programme, PEPP) par rapport aux deuxième et troisième trimestres 2021. Enfin, la BCE, a déclaré le 19 novembre 2021, que l'inflation dans la zone euro (4,1 % en glissement annuel en octobre

avec la flambée des prix de l'énergie) allait progressivement se dissiper et que la BCE ne devait donc pas resserrer sa politique monétaire car cela pèserait sur les revenus des ménages, déjà confrontés au choc lié à la hausse des prix de l'énergie, et risquerait de compromettre la reprise économique

Le Comité de Politique Monétaire de la Banque Centrale du Japon (Central Bank of Japan ou CBJ), réuni les 27 et 28 octobre 2021, a décidé de garder son taux de dépôt à court terme à - 0,1 %. De plus, la banque continuera d'acheter des obligations du gouvernement (JGB) afin de maintenir leur rendement à 10 ans autour de 0,00 %.

Lors de sa réunion de politique monétaire du 04 novembre 2021, la Banque d'Angleterre (Bank of England ou BoE), a décidé de maintenir son taux directeur à 0,10 % et de poursuivre son programme d'achats d'obligations d'État de 895 milliards de livres sterling. La BoE a néanmoins confirmé la perspective d'un resserrement de sa politique monétaire dans un avenir proche, en déclarant qu'elle devrait probablement relever son principal taux directeur actuellement à 0,1 % au cours des prochains mois si l'économie continue d'évoluer comme prévu.

En Afrique subsaharienne, la plupart des banques centrales ont poursuivi l'orientation accommodante de leurs politiques monétaires, en prenant un ensemble de mesures visant à soutenir l'activité économique et à limiter les effets potentiels de la crise sanitaire. La Banque Centrale du Congo (BCC) a maintenu inchangés les dispositifs de sa politique monétaire depuis le 17 juin 2021, son taux directeur demeurant à 8,5 %. Les coefficients des réserves obligatoires sur les dépôts en devises à vue et à terme ont été maintenus respectivement à 13,0 % et 12,0 % et ceux des dépôts en monnaie nationale à vue et à terme à 0 %. Les services de la banque prévoient une stabilité macroéconomique au cours des mois à venir.

Au cours de sa réunion du 08 septembre 2021, le Comité de Politique Monétaire de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), a décidé de maintenir inchangés ses taux directeurs. Ainsi, le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres d'injection de liquidité est resté à 2,00 % et le taux d'intérêt du guichet de prêt marginal à 4,0 %. Le coefficient des réserves obligatoires applicable aux banques de l'Union, est quant à lui demeuré à 3,00 %.

En Afrique du Sud, la South African Reserve Bank (SARB) a décidé le 23 septembre 2021, de maintenir son taux directeur à 3,50 %, pour soutenir l'activité économique dans un contexte d'atténuation des tensions inflationnistes. La politique monétaire reste accommodante et la SARB a maintenu les conditions financières de soutien de la demande de crédit.

Le Comité de politique monétaire de la Banque Centrale du Nigéria (BCN), réuni les 16 et 17 septembre 2021, a décidé de conserver son principal taux d'intérêt directeur à 11,5 % et son coefficient des réserves obligatoires à 27,5 %. Le Comité a noté la baisse modérée de l'inflation à 17,0 % (en glissement annuel) en août 2021 contre 17,4 % en juillet 2021.

Ainsi, au niveau des conditions monétaires et financières, afin de limiter les répercussions négatives de la pandémie de coronavirus, la majorité des banques centrales des pays avancés, émergents et de l'Afrique subsaharienne ont prolongé leur politique monétaire accommodante. Néanmoins, l'élargissement de la couverture vaccinale devrait éclaircir les horizons et réduire l'incertitude.

1.5 Politique monétaire de la BEAC

Lors de la session ordinaire du 20 décembre 2021, le Comité de Politique Monétaire de la BEAC a pris connaissance des perspectives macroéconomiques mondiale et sous-régionale révisées.

Au niveau international, en dépit d'un climat d'incertitude caractérisé entre autres par l'apparition de nouveaux variants du COVID-19 et des problèmes d'approvisionnement de plus en plus importants, les projections économiques tablent sur une reprise de l'économie mondiale en raison de : i) l'élargissement de la couverture vaccinale à l'échelle mondiale, et ii) la consolidation des mesures de soutien budgétaire dans plusieurs pays.

Au niveau de la sous-région, le CPM a pris acte de la reprise économique lente et modérée en 2021, après la récession enregistrée l'année dernière du fait de la pandémie de COVID-19. A moyen terme, la reprise économique amorcée en 2021 et se poursuivrait en 2022-2024, dans un contexte de baisse attendue de l'incertitude au niveau mondial grâce aux efforts de lutte contre la pandémie de COVID-19, associé aux gains à tirer des réformes structurelles engagées dans le cadre du PREF-CEMAC et des programmes de seconde génération avec le FMI.

Ainsi, compte tenu des perspectives macroéconomiques de la CEMAC, et après examen des différents facteurs pouvant influencer la stabilité monétaire, le CPM a décidé de maintenir inchangés ses principaux instruments : Taux d'Intérêt des Appels d'Offres à 3,50 % ; Taux de la facilité de prêt marginal à 5,25 % ; Taux de la facilité de dépôt à 0,00 % ; et Coefficients des réserves obligatoires à 7,00 % sur les exigibilités à vue et 4,50 % sur les exigibilités à terme.

Le CPM a également rendu public le calendrier de réunions de ses sessions ordinaires pour le compte de l'année 2022 comme suit : (i) le 28 mars 2022 pour la première session, (ii) le 27 juin 2022 pour la deuxième session, (iii) le 26 septembre 2022 pour la troisième session, et (vi) le 19 décembre 2022 pour la quatrième session.

T3 : Taux directeurs des principales Banques Centrales

	nov-20	déc-20	janv-21	févr-21	mars-21	avr-21	mai-21	juin-21	juil-21	août-21	sept-21	oct-21	nov-21
Fédéral Reserve (Fed)													
Taux des Fonds Fédéraux	0,00-0,25	0,00-0,25	0,00-0,25	0,00-0,25	0,00-0,25	0,00-0,25	0,00-0,25	0,00-0,25	0,00-0,25	0,00-0,25	0,00-0,25	0,00-0,25	0,00-0,25
Bank of Japon (BoJ)													
Taux au jour le jour	-0,100	-0,100	-0,100	-0,100	-0,100	-0,100	-0,100	-0,100	-0,100	-0,100	-0,100	-0,100	-0,100
Bank of England (BoE)													
Taux de prise en pension	0,100	0,100	0,100	0,100	0,100	0,100	0,100	0,100	0,100	0,100	0,100	0,100	0,100
Banque du Canada													
Taux de refinancement	0,250	0,250	0,250	0,250	0,250	0,250	0,250	0,250	0,250	0,250	0,250	0,250	0,250
Banque Centrale Européenne (BCE)													
Taux des principales opérations de refinancement	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Taux d'intérêt de la BCEAO													
Taux des pensions	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00
Taux d'injection de liquidités	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00
Central Bank of Nigeria (CBN)													
Taux de refinancement	11,50	11,50	11,50	11,50	11,50	11,50	11,50	11,50	11,50	11,50	11,50	11,50	11,50
South Africa Reserve Bank (SARB)													
Taux de refinancement	3,500	3,500	3,500	3,500	3,500	3,500	3,500	3,500	3,500	3,500	3,500	3,500	3,750
Banque Centrale du Congo (BCC)													
Taux des Prêts à Court Terme	18,50	18,50	18,50	18,50	15,50	10,50	10,50	10,50	10,50	8,50	8,50	8,50	8,50

Sources : Fed, BoE, BoJ, Banque du Canada, BCE, BCEAO, BCC, BCN et SARB

2. Secteur Réel de la CEMAC

2.1 Activité économique récente

Au troisième trimestre 2021, l'Indicateur Composite des Activités Economiques (ICAE) de la CEMAC s'est inscrit en hausse de 6,4 % en glissement annuel, contre - 2,5 % un an auparavant. Au titre des principaux facteurs explicatifs de cette évolution, on note que : i) les produits de rente ont contribué positivement à l'activité dans la CEMAC, en dépit d'une production pétrolière relativement morose ; ii) les industries brassicoles ont également soutenu l'activité dans l'ensemble des pays de la Zone ; et iii) l'activité dans le BTP a connu une évolution contrastée, du fait notamment d'une commande publique toujours insuffisante.

2.2 Perspectives macroéconomiques à court terme

L'activité économique devrait poursuivre son évolution favorable au quatrième trimestre 2021 ainsi qu'au premier trimestre 2022. Les estimations pour le quatrième trimestre 2021, en glissement annuel, tablent sur une hausse de l'ICAE de la CEMAC de 3,0 % (contre - 1,5 % un an plus tôt). Cette dynamique devrait se maintenir au premier trimestre 2022, avec une variation de l'ICAE CEMAC en glissement annuel de 4,4 % (contre 1,1 % un an plus tôt).

Ce regain de dynamisme anticipé au niveau de la CEMAC pour le quatrième trimestre 2021 est à mettre au crédit (i) de l'effervescence de l'organisation de la CAN au Cameroun en début 2022 qui entrainerait une reprise dans les services, le commerce, le transport (aérien notamment) et l'hôtellerie-restauration au Cameroun, (ii) la bonne tenue des cours du pétrole, (iii) d'une exécution plus importante des budgets publics, contribuant à soutenir une demande intérieure encore fragile ainsi que (iv) de la poursuite du rattrapage par certaines branches d'activités des contreperformances enregistrées en 2020.

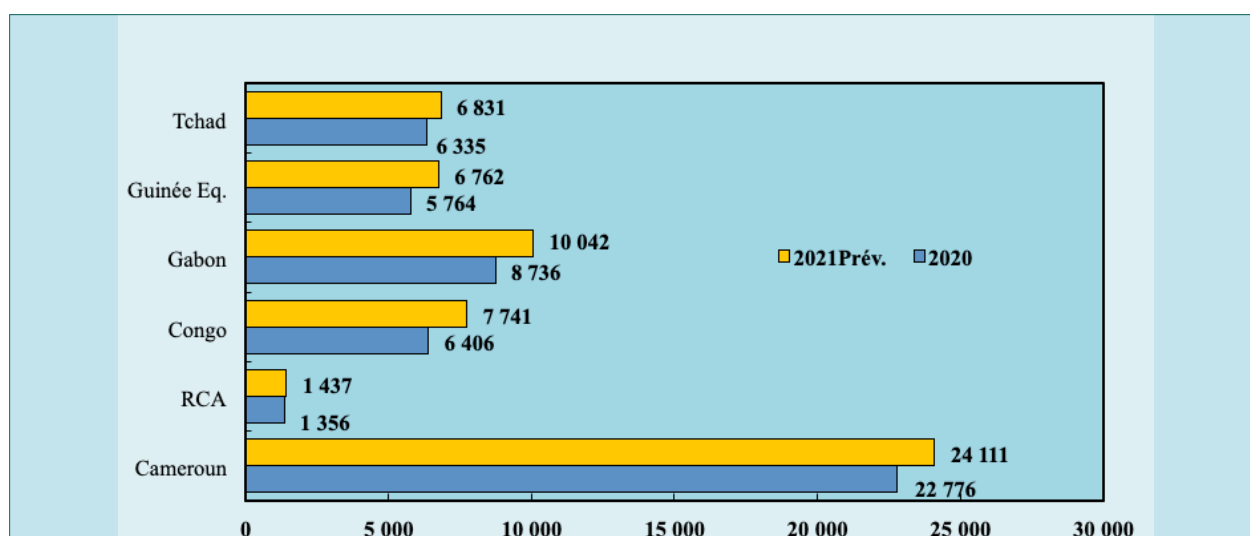
En termes de perspectives pour l'année 2021, il est attendu un taux de croissance du PIB réel de 1,9 %.

T4 : Evolution des taux de croissance infra-annuels du PIB réel de la CEMAC

	2019T4	2020T1	2020T2	2020T3	2020T4	2021T1	2021T2	2021T3	2021T4	2022T1
Taux de croissance en glissement annuel (y-o-y)	1,0 %	0,6 %	- 3,8 %	- 2,6 %	- 0,6 %	- 0,5 %	3,9 %	2,9 %	1,4 %	3,0 %
Taux de croissance en glissement trimestriel (q-o-q)	0,5 %	- 0,8 %	- 3,7 %	1,5 %	2,7 %	- 0,8 %	0,5 %	0,4 %	1,3 %	0,7 %

Sources : BEAC (juin 2021). En gras: prévisions

G9. PIB nominal des pays de la CEMAC (en milliards de FCFA)



Sources: Administrations nationales et BEAC

T5 : Contribution à la croissance de la CEMAC

	Secteur primaire			Secteur secondaire			Secteur tertiaire			Taxes nettes sur les produits		
	2020	2021		2020	2021		2019	2020	2021	2019	2020	2021
	Estim.	Prev.Maj		Estim.	Prev.Maj		Estim.	Prev.Maj		Estim.	Prev.Maj	
Cameroun	0,9	0,2	0,3	0,7	0,9	0,8	1,5	-0,4	0,8	0,5	-0,1	0,5
République Centrafricaine	-0,1	1,3	1,9	0,5	-0,9	-0,3	2,4	1,0	-0,8	-0,1	-0,3	1,8
Congo	0,9	-3,8	-2,1	1,1	-0,4	1,4	-2,3	-1,8	1,0	0,0	-0,2	0,2
Gabon	3,5	0,9	0,1	0,8	-1,3	1,2	-1,0	-1,0	0,0	0,5	-0,2	0,5
Guinée Equatoriale	-2,9	-0,2	-3,2	-3,0	-2,9	3,2	1,4	-1,5	1,3	0,1	0,0	0,1
Tchad	1,1	0,5	0,3	1,9	-0,8	0,6	-0,6	-2,1	1,0	0,3	0,0	0,2
CEMAC	1,1	-0,6	-0,2	0,5	-0,3	1,0	0,2	-1,2	0,8	0,1	0,3	0,3

Sources: Administrations nationales et BEAC

2.2 Prix

Au troisième trimestre 2021, le niveau général des prix dans la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) a connu une évolution relativement stable. Le taux d'inflation en moyenne annuelle s'est replié à 1,8 % à fin septembre 2021, contre 1,9 % un an plus tôt. En glissement annuel, le taux d'inflation est passé de 2,8 % à fin septembre 2020 à 2,0 % un an plus tard.

Sur la même période, l'analyse de l'inflation suivant les contributions des différentes fonctions de consommation en glissement annuel montre que l'évolution du niveau général des prix a été impactée à fin septembre 2021 principalement par les fonctions : « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (1,3 point contre 1,8 point en septembre 2020), « transports » (0,2 point, comme en septembre 2020) et « logement, eau, gaz, électricité, et autres combustibles » (0,2 point en septembre 2021 contre une contribution nulle un an plus tôt).

Les prévisions à court terme tablent sur une stabilité de l'inflation à fin décembre 2021 par rapport à fin septembre 2021, bien qu'en décélération par rapport à décembre 2020. En effet, le taux d'inflation se maintiendrait à 1,8 % en moyenne annuelle et progresserait à 2,3 % en glissement annuel, contre respectivement 1,8 % et 2,0 % un trimestre plus tôt, après 2,3 % et 2,0 % un an plutôt.

Pour l'essentiel, en glissement annuel, la dynamique projetée à court terme serait impactée à fin décembre 2021 principalement par une contribution toujours forte de la fonction « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (1,7 point, contre 1,3 point en septembre 2021), suivie de celles des fonctions « transports » , « articles d'habillement et chaussures » , « logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles » qui participeraient chacune à hauteur de 0,1 point, contre respectivement 0,3 point, 0,2 point et 0,1 point, à fin septembre 2021.

T6 : Taux d'inflation sur les 12 derniers mois

Variation en moyenne annuelle de l'Indice des Prix à la Consommation

	sept-20	oct-20	nov-20	déc-20	janv-21	févr-21	mars-21	avr-21	mai-21	juin-21	juil-21	août-21	sept-21
Cameroun	2,5	2,5	2,5	2,5	2,4	2,3	2,3	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2
RCA	1,9	2,2	2,5	3,3	3,6	4,1	4,3	4,5	4,7	4,8	4,9	5,0	5,2
Congo	1,9	1,7	1,4	1,1	1,1	1,1	1,1	1,0	1,1	1,3	1,5	1,6	1,9
Gabon	1,0	1,1	1,3	1,3	1,4	1,4	1,5	1,5	1,5	1,5	1,4	1,3	1,2
Guinée Equatoriale	5,4	5,4	5,1	4,7	4,3	3,7	3,1	2,5	1,8	1,0	0,4	-0,1	-0,5
Tchad	2,7	-4,9	-3,5	-1,6	0,3	4,2	3,8	3,1	2,8	2,4	1,9	1,0	0,5
CEMAC*	1,9	2,1	2,2	2,3	2,3	2,3	2,3	2,2	2,2	2,2	2,1	1,9	1,8
UEMOA	1,1	1,3	1,6	1,8	1,9	2,0	2,1	2,2	2,3	2,5	2,7	2,9	3,1
Zone Euro	0,6	0,5	0,4	0,3	0,2	0,2	0,2	0,4	0,5	0,6	0,8	1,1	1,4
France	0,7	0,7	0,6	0,5	0,4	0,3	0,3	0,4	0,4	0,5	0,6	0,7	0,9
Etats Unis	1,4	1,4	1,3	1,2	1,1	1,1	1,2	1,5	1,9	2,3	2,7	3,0	3,3

Sources : FMI, Administrations nationales et BEAC

Variation en glissement annuel de l'Indice des Prix à la Consommation

	sept-20	oct-20	nov-20	déc-20	janv-21	févr-21	mars-21	avr-21	mai-21	juin-21	juil-21	août-21	sept-21
Cameroun	2,4	2,5	2,1	2,1	1,9	1,9	1,9	1,7	2,2	2,4	2,6	2,4	2,5
RCA	4,3	3,8	3,6	5,3	5,0	5,8	4,9	4,6	5,7	5,4	5,4	5,7	6,6
Congo	0,3	-0,2	0,1	0,5	2,2	2,8	1,3	1,6	2,0	3,4	2,9	2,7	3,0
Gabon	2,0	1,7	1,8	1,4	1,5	1,5	1,7	1,3	1,1	0,7	0,6	0,6	0,7
Guinée Equatoriale	5,9	1,8	0,9	-0,4	-0,5	-1,2	-1,5	-1,4	-1,5	-2,1	-0,4	0,1	0,6
Tchad	5,2	5,5	4,6	3,1	1,6	-0,6	-0,3	-1,9	-0,5	-0,6	-0,7	-3,1	-0,9
CEMAC*	2,8	2,6	2,2	2,0	1,9	1,7	1,6	1,2	1,7	1,8	1,9	1,4	2,0
UEMOA	2,5	2,4	2,5	2,3	1,9	2,1	2,5	3,1	3,2	3,6	4,2	4,4	4,9
Zone Euro	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3	0,9	0,9	1,3	1,6	2,0	1,9	2,2	3,0	3,4
France	0,0	0,0	0,2	0,0	0,6	0,6	1,1	1,2	1,4	1,5	1,2	1,9	2,2
Etats Unis	1,4	1,2	1,2	1,4	1,4	1,7	2,6	4,2	5,0	5,4	5,4	5,3	5,4

Sources : FMI, Administrations nationales et BEAC

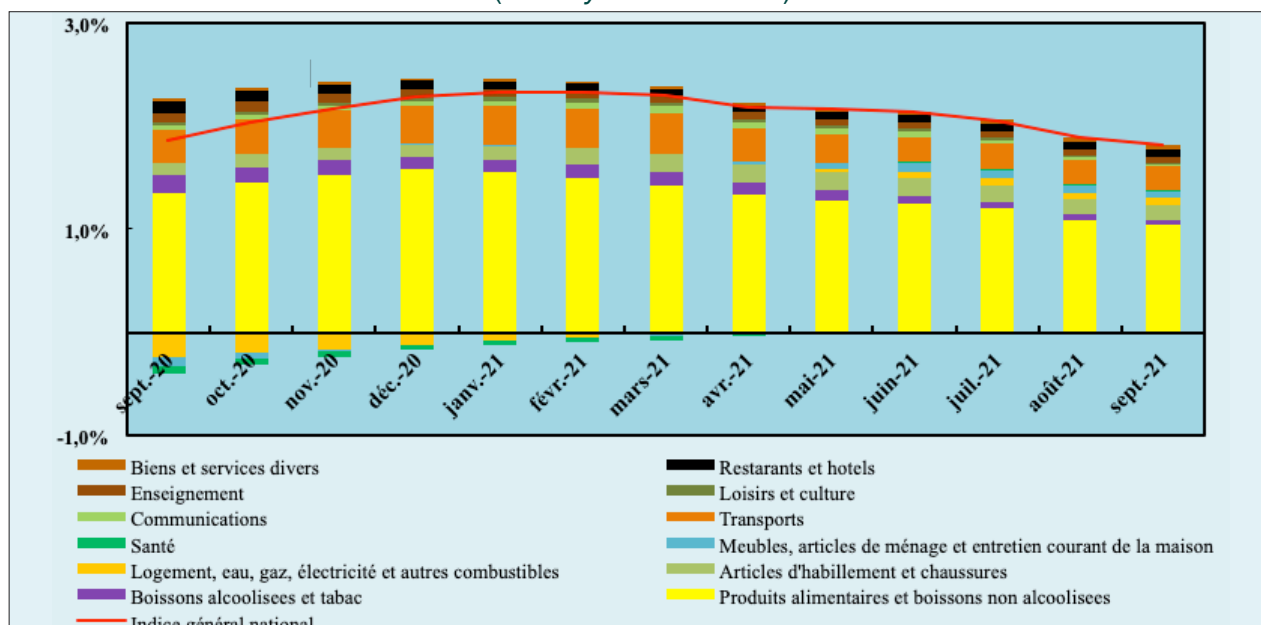
T7. Indice des prix de la CEMAC par fonction de consommation

Base 100 : Année 2011

POSTES DE CONSOMMATION	sept-20	oct-20	nov-20	déc-20	janv-21	févr-21	mars-21	avr-21	mai-21	juin-21	juil-21	août-21	sept-21	Moy. Ann.*	Gli. Ann.**
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	122,5	122,1	121,6	121,5	121,2	121,8	122,6	123,3	124,4	125,2	126,4	126,3	126,6	2,7 %	3,3 %
Boissons alcoolisées et tabac	126,9	126,8	127,4	127,6	127,6	128,8	127,3	127,6	128,3	128,3	128,6	128,8	129,0	1,7 %	- 0,8 %
Articles d'habillement et chaussures	117,9	117,8	118,0	118,4	118,5	118,5	118,0	118,2	118,4	118,8	119,3	118,9	119,3	1,8 %	1,2 %
Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles	123,4	124,3	124,5	124,7	125,2	125,0	124,9	125,1	125,8	126,0	125,7	125,0	125,0	0,5 %	1,2 %
Mobilier, articles de ménage et entretien courant de la maison	119,1	119,0	119,0	118,7	118,9	119,0	118,9	118,6	118,8	118,8	119,0	119,5	119,3	1,3 %	0,2 %
Santé	116,7	116,4	116,3	116,4	116,6	116,7	116,7	116,8	116,8	116,8	116,8	116,9	117,2	0,3 %	0,4 %
Transports	127,8	129,0	129,2	129,3	129,6	129,5	129,6	129,7	130,1	130,0	130,1	130,4	129,8	2,3 %	1,6 %
Communications	95,1	94,1	95,0	94,3	94,2	94,3	94,3	94,3	94,3	94,3	94,3	94,3	94,4	0,6 %	- 0,8 %
Loisirs et culture	115,2	115,5	115,7	115,7	115,8	115,8	115,6	115,7	115,5	115,7	115,7	116,0	116,1	0,9 %	0,7 %
Enseignement	136,6	137,3	138,4	138,4	138,4	138,4	138,4	138,4	138,3	138,4	138,7	139,0	139,1	2,3 %	1,8 %
Restaurants et hôtels	131,1	131,3	131,2	131,2	131,4	131,7	132,2	132,6	132,6	132,8	132,4	132,8	132,8	1,2 %	1,3 %
Biens et services divers	124,5	124,6	124,7	124,8	124,9	124,9	124,8	125,4	125,4	125,5	125,7	125,7	125,9	1,2 %	1,1 %
Indice général	122,2	122,2	122,1	122,2	122,2	122,4	122,7	123,0	123,6	124,0	124,5	124,4	124,5	1,8 %	2,0 %
Produits locaux	122,2	122,2	122,1	122,2	122,2	122,4	122,7	123,0	123,6	124,0	124,5	124,4	124,5	-	2,0 %
Produits importés	121,9	122,2	122,5	122,6	122,8	122,8	122,7	122,8	123,1	123,3	123,3	123,2	123,2	1,3 %	1,1 %
<i>Indice hors alimentation</i>	118,0	118,0	118,3	118,2	118,4	118,4	118,4	118,4	118,6	118,7	118,8	118,9	118,9	1,1 %	0,7 %
<i>Indice hors Transports</i>	120,8	121,0	121,2	121,3	121,5	121,6	121,4	121,6	121,9	122,0	122,1	121,9	122,0	1,1 %	1,0 %
<i>Indice hors alimentation et transports</i>	118,4	118,5	118,5	118,5	118,5	118,8	118,8	119,1	119,6	119,9	120,3	120,3	120,4	1,7 %	1,6 %

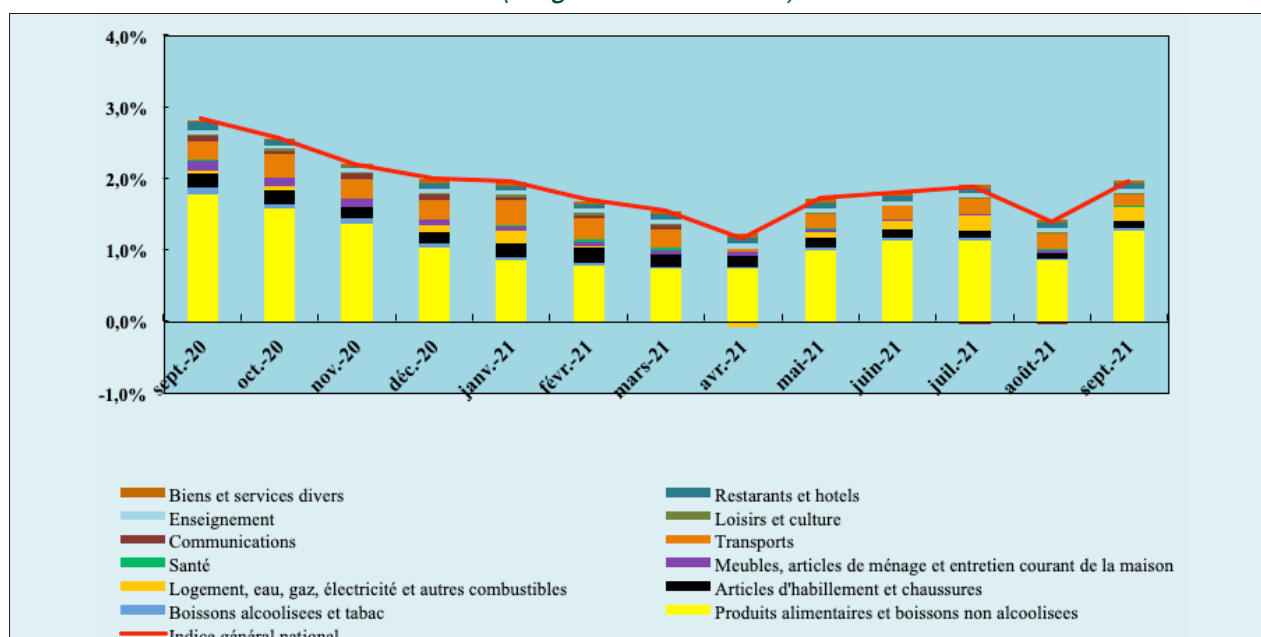
Sources : Administrations Nationales et BEAC
(*) Moyenne annuelle, (**) Glissement annuel

G10. Contribution absolue des fonctions de consommation à l'indice des prix à la consommation de la CEMAC
(en moyenne annuelle)



Sources : Administrations nationales et BEAC

G11. Contribution absolue des fonctions de consommation à l'indice des prix à la consommation dans la CEMAC
(en glissement annuel)



Sources : FMI, Administrations nationales et BEAC

3. BALANCE DES PAIEMENTS ET COMPETITIVITE

3,1 Balance des paiements

Le déficit extérieur courant, transferts publics inclus, se contracterait à 3,0 % de PIB en 2021, contre 4,3 % du PIB en 2020, en lien principalement avec l'amélioration des termes de l'échange de 28,5 %. La variation de 1,2 % du compte courant, en pourcentage du PIB, découlerait principalement d'une augmentation de l'apport des exportations pétrolières (5,2 points) et non pétrolières (1,4 point), neutralisée en partie par les balances des revenus (-1,7 point) et des services (-1,3 point).

En particulier, la dynamique des exportations découlerait de la hausse des ventes de pétrole brut (41,3 %, à 10 138,1 milliards), de gaz (76,2 %, à 1 188,2 milliards), de bois (10,3 %, à 916,1 milliards), et de manganèse (30,1 %, à 734,8 milliards). Cette tendance serait cependant contrebalancée par la hausse des importations (- 17,0 %) ainsi que des services (-23,0 %) et des revenus (- 38,1 %). L'évolution des importations demeurerait liée au relèvement projeté des dépenses publiques et de la dépendance vis-à-vis des biens de consommation.

En définitive, le solde global de la balance des paiements (en pourcentage du PIB) resterait déficitaire à 433,9 milliards, soit - 0,8 % du PIB, contre - 1,2 % du PIB un an auparavant. En point de PIB, cette amélioration de 0,5 point serait principalement portée par la contraction des entrées nettes des capitaux à court terme (- 2,2 points), non compensée par la remontée des investissements directs étrangers (contribution 1,0 point), et du compte courant (0,8 point).

Le déficit de la balance des paiements serait couvert par des financements exceptionnels de 36,6 milliards et une diminution des réserves officielles de 470,5 milliards, les faisant ainsi revenir à 3,72 mois d'importations en 2021 (au lieu de 3,73 mois d'importations de biens et services prévu initialement), contre 3,82 mois un an plus tôt.

T8 : Soldes de la balance des paiements (en % du PIB)

	Solde des transactions courantes			Solde du compte de capital et d'opérations financières			Solde global		
	2019	2020	2021 Prév.	2019	2020	2021 Prév.	2019	2020	2021 Prév.
Cameroun	- 4,4	- 3,1	- 3,1	5,1	2,1	2,5	0,7	- 1,9	- 0,7
République Centrafricaine	- 6,8	- 14,4	- 14,4	7,1	8,1	26,8	- 1,1	0,7	12,4
Congo	- 0,8	3,2	3,2	0,4	4,1	- 4,4	1,3	8,2	- 1,2
Gabon	2,9	1,3	1,3	- 5,4	1,5	- 0,7	0,2	- 2,6	0,2
Guinée Equatoriale	- 0,9	- 3,6	- 3,6	1,0	6,5	4,1	- 2,1	4,3	0,5
Tchad	- 9,7	- 10,4	- 10,4	7,0	7,2	6,5	0,3	- 1,4	- 3,2
CEMAC	- 2,5	- 3,0	- 3,0	2,3	2,3	2,3	0,2	- 0,8	- 0,8

Sources : Administrations nationales et BEAC

T9 : Solde de la balance commerciale

	Exportations			Importations			Balance commerciale		
	(variation en %)			(variation en %)			(en milliards de FCFA)		
	2019	2020	2021 Prev	2019	2020	2021 Prev	2019	2020	2021 Prev
Cameroun	12,9	- 18,1	22,7	16,8	- 16,1	14,5	- 431,6	- 428,2	- 272,3
République centrafricaine	11,7	3,4	1,4	14,4	0,6	5,8	- 272,0	- 271,2	- 291,0
Congo	0,9	- 37,8	36,6	4,5	- 21,1	12,6	3 314,9	1 726,6	2 737,5
Gabon	4,1	- 12,1	30,3	16,0	- 5,1	20,6	1 804,5	1 441,4	2 070,7
Guinée Equatoriale	- 16,5	- 38,5	48,4	-	- 31,0	41,1	1 508,0	828,2	1 296,3
Tchad	8,5	- 32,7	47,7	8,8	- 3,5	13,6	241,3	- 220,9	106,2
CEMAC	1,0	- 27,3	31,1	7,0	- 14,0	17,0	6 350,1	3 260,5	5 524,8

Sources : Administrations nationales et BEAC

3.2 Compétitivité ¹

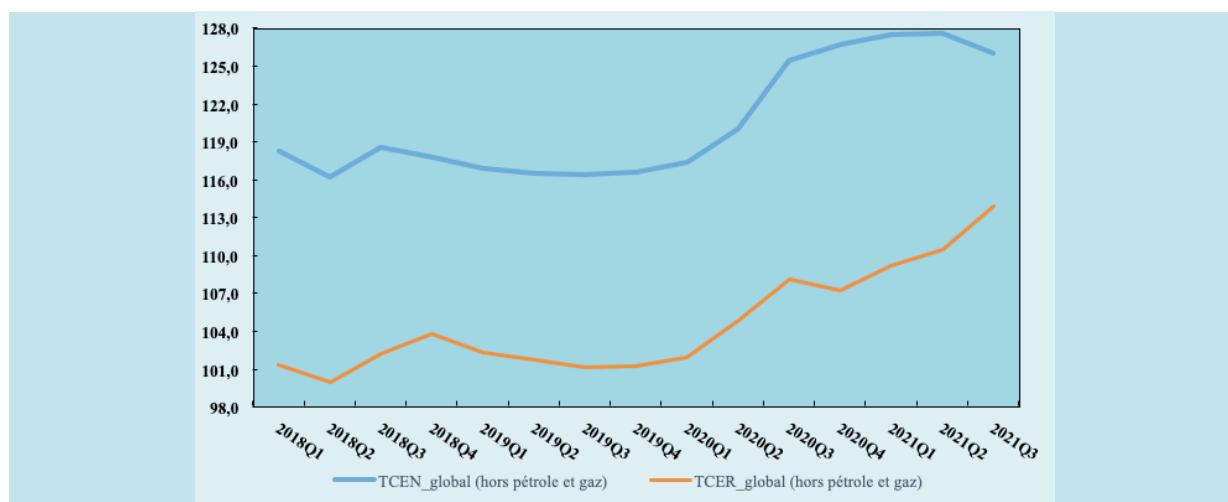
La compétitivité-prix des économies de la zone CEMAC s'est détériorée entre le deuxième trimestre 2021 et le troisième trimestre 2021, du fait l'appréciation du TCER global de 3,0 % pendant la période, après une hausse de 1,2 % au trimestre précédent. Cela s'explique principalement par une perte de compétitivité sur le front des importations (- 4,3 % au troisième trimestre 2021, contre 1,7 % au trimestre passé).

En outre, l'analyse du TCER entre le deuxième trimestre et le troisième trimestre 2021, fait ressortir une dépréciation du FCFA par rapport aux monnaies de la majorité des principaux partenaires commerciaux, en particulier chez ses concurrents. Ainsi, le TCEN s'est inscrit en baisse de 1,3 % au troisième trimestre 2021, contre une hausse de 0,1 % au deuxième trimestre 2021. En termes réels, le FCFA s'est déprécié sur la période par rapport au dollar (- 3,4 %), à la livre sterling (- 1,3 %), au yuan (- 1,3 %) et à l'euro (-0,004 %).

En termes de contribution absolue du TCER, celle des importations a été supérieure à celle des exportations. En effet, tandis que la contribution du TCER des importations est de 3,3 points, celle des exportations est de - 0,1 %.

¹La compétitivité extérieure de la CEMAC est évaluée hors secteur pétrolier en raison du poids important du pétrole dans les exportations et du fait que cette activité, à forte intensité capitaliste, est entièrement off-shore. L'influence de l'exploitation pétrolière sur l'indicateur de compétitivité extérieure ainsi calculé est implicite et s'apprécie par le biais des évolutions des prix domestiques.

G12. Evolution du TCER/TCEN



Sources : Administrations nationales et BEAC

T10 : Compétitivité

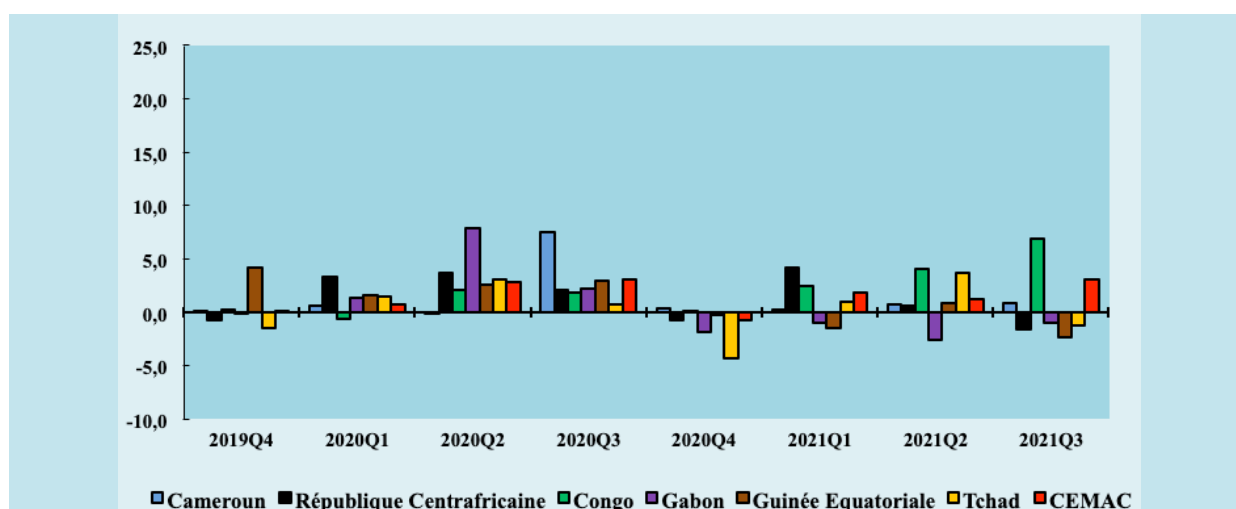
(variations en %)

	TCER composite (*)				TCER des exportations				TCER des importations			
Cameroun	0,1	1,4	0,0	-0,1	0,9	-1,5	1,9	2,3	0,4	0,3	0,7	0,9
République Centrafricaine	-1,0	4,8	0,3	-1,6	0,2	1,5	1,8	-1,6	-0,7	4,1	0,6	-1,6
Congo	-0,3	3,0	4,9	8,7	1,0	0,2	0,7	-0,5	0,0	2,4	4,1	6,9
Gabon	-0,6	1,1	-1,0	-0,9	-2,6	-2,1	-3,6	-1,1	-1,8	-0,9	-2,7	-1,0
Guinée Equatoriale	-1,0	0,9	-0,2	-1,5	0,1	-2,9	1,5	-2,8	-0,3	-1,5	0,9	-2,3
Tchad	-2,5	-1,0	-0,2	0,8	-6,3	3,3	7,7	-3,3	-4,3	1,0	3,6	-1,2
CEMAC	-0,7	2,6	1,7	4,3	-1,1	0,0	-0,1	-0,3	-0,8	1,9	1,2	3,0

(*) Cotation au certain du FCFA par rapport aux autres monnaies.

Source : BEAC

G13. Evolution de l'indice composite du TCER



Sources : Administrations nationales et BEAC

4. SECTEUR PUBLIC

Finances publiques et endettement

Le déficit du solde budgétaire global, dons compris, devrait se maintenir à - 2,0 % du PIB en 2021, comme en 2020. Au plan stratégique, l'on observe que la variation du solde budgétaire en pourcentage du PIB serait impactée par la hausse des recettes pétrolières (0,3 point), et non pétrolières (0,8 point), ainsi que la baisse des dépenses courantes (0,2 point). Cette dynamique serait tempérée par les dépenses en capital (0,8 point) et des dons (- 0,3 point). La hausse des recettes pétrolières est liée à la remontée des cours de pétrole brut. Pour sa part, la progression des recettes non pétrolières résulterait de la poursuite des efforts dans la mobilisation des recettes fiscales.

S'agissant de l'orientation de la politique budgétaire de l'ensemble des pays de la CEMAC, en 2021, elle serait contracyclique et expansionniste. En effet, dans un contexte toujours marqué par la crise sanitaire de COVID-19, l'écart de production des pays de la Zone resterait négatif à - 3,0 % en 2021, contre - 3,3 % en 2020, et dans ces conditions le solde primaire corrigé des variations saisonnières ressortirait déficitaire à - 0,8 % en 2021, contre - 1,1 % du PIB en 2020. Ainsi, l'impulsion budgétaire deviendrait positive en 2021, à 0,3 %, après -1,8 % en 2020. Dans la même veine, le solde budgétaire de référence ressortirait déficitaire à - 3,1 % (au-dessus de la norme communautaire de - 1,5 % du PIB), après - 1,9 % du PIB en 2020, soulignant la difficulté pour certains Etats de la CEMAC à constituer une épargne budgétaire en 2021.

Dans ce contexte difficile, les pays de la CEMAC devraient mobiliser plus de tirages extérieurs, soit 2 396,1 milliards, des allègements de dette extérieure de près de 287,4 milliards et des ressources monétaires nettes de l'ordre de 1 624,2 milliards. Ces ressources leur permettraient d'amortir la dette extérieure à hauteur de 2 100,8 milliards et de se désengager vis-à-vis du système non bancaire pour environ 416,4 milliards.

T11 : Evolution des finances publiques des pays de la CEMAC (en % du PIB)

	Solde budgétaire global, base engagements, dons compris			Recettes globales			Dépenses globales		
	2019	2020	2021 Prév	2019	2020	2021 Prév	2019	2020	2021 Prév
Cameroun	- 3,2	- 3,3	- 2,7	15,4	14,0	14,2	12,4	12,5	11,4
République Centrafricaine	1,4	- 2,0	- 2,4	61,2	67,5	59,2	48,6	51,2	55,2
Congo	5,3	- 1,0	0,0	24,2	19,9	21,2	16,5	19,1	16,9
Gabon	1,4	- 2,1	- 2,2	22,1	19,2	16,6	15,5	18,6	16,3
Guinée Equatoriale	1,8	- 1,8	- 0,6	18,5	14,2	12,7	11,5	12,0	10,8
Tchad	- 0,6	1,7	- 2,6	12,5	14,5	12,4	9,9	11,0	11,6
CEMAC	- 0,1	- 2,0	- 2,0	17,7	15,6	15,1	13,1	14,1	13,0

Sources : Administrations nationales et BEAC

T12 : Evolution de la dette publique extérieure des pays de la CEMAC (en % du PIB)

	Encours de la dette extérieure (en % du PIB)			Service de la dette extérieure (en % des Xbsnf)			Service de la dette extérieure (en % des recettes budgétaires)		
	2019	2020	2021 Prév	2019	2020	2021 Prév	2019	2020	2021 Prév
Cameroun	28,0	29,6	29,8	10,9	13,3	23,9	14,0	15,2	29,8
République Centrafricaine	24,0	23,7	24,5	2,6	3,1	0,5	6,6	5,6	3,0
Congo	62,1	73,5	56,1	19,3	13,8	9,6	53,6	37,5	27,2
Gabon	37,1	34,8	30,4	9,9	23,7	17,8	19,0	50,1	49,3
Guinée Equatoriale	11,5	9,1	6,6	4,7	16,2	5,7	12,0	41,1	19,4
Tchad	25,1	25,9	24,7	7,8	10,3	9,4	16,5	13,6	18,9
CEMAC	32,2	33,0	30,0	10,5	16,3	14,7	20,3	28,4	30,5

Sources : Administrations nationales et BEAC

5. MONNAIE ET CREDIT

Monnaie et crédit

L'évolution de la masse monétaire de la CEMAC et de ses contreparties, en glissement annuel, à fin septembre 2021 a été marquée par :

- un repli des avoirs extérieurs nets du système monétaire de 52,1 %. Cette évolution résulterait de la contraction des avoirs extérieurs (- 3,1 %) consécutive aux transferts nets sortants hors CEMAC qui sont négatifs sur la période et de la forte progression des engagements extérieurs du système monétaire (46,4%), en dépit de l'allocation générale des DTS mobilisées en août dernier pour un montant équivalent à 809 milliards. Les réserves de change se sont situées à 4 612,9 milliards à fin septembre 2021, contre 4 759,9 milliards un an plus tôt, et ont représenté environ 3,22 mois d'importations de biens et services. Le taux de couverture extérieure de la monnaie est revenu de 67,71 % en septembre 2020 à 65,86 % un an plus tard ;
- une expansion des créances nettes du système monétaire sur les États de la CEMAC de 35,4 % à 7 205,7 milliards, du fait des tirages effectués sur les fonds d'urgence de soutien à la lutte contre la COVID-19 fournis par le FMI et de l'intensification des émissions de titres publics par les Etats ;
- une hausse des crédits à l'économie, passant de 7 797,1 milliards à 8 659,0 milliards (+ 11,1 %). Cette évolution est liée à celle des concours au secteur privé non financier (contribution de 9,4 points de pourcentage) et aux entreprises publiques non financières (1,7 point de pourcentage).

En définitive, les disponibilités monétaires et quasi-monétaires (M2) se sont accrues de 11,5 % pour s'établir à 14 310,9 milliards à fin septembre 2021 contre 12 831,5 milliards un an auparavant. En termes de contributions, les créances nettes sur les États et les crédits à l'économie ont eu une influence positive sur l'évolution de la masse monétaire au sens large à hauteur respectivement de 14,7 points et 6,7 points. En revanche, les avoirs extérieurs nets ont contribué négativement à cette évolution (- 9,7 points) tandis que la contribution des ressources non monétaires a été de - 0,1 point. Toutes les composantes ont contribué positivement à l'expansion de la masse monétaire, avec 4,7 points pour la monnaie scripturale, 3,9 points pour les dépôts à terme monétaires et 2,9 points pour la monnaie fiduciaire.

T13 : Agrégats de monnaie et de crédit (en millions de FCFA)

CEMAC	2020		2021		2021		2021		2021		2021		2021	
	sept-20	oct-20	nov-20	déc-20	janv-21	févr-21	mars-21	avr-21	mai-21	juin-21	juil-21	août-21	sept-21	sept-21
Avoirs extérieurs nets	2 397 380	2 171 901	2 079 790	1 823 357	1 663 093	1 641 343	1 469 831	1 710 387	1 920 969	1 651 137	1 389 901	1 235 055	1 149 013	1 149 013
dont BEAC	2 506 549	2 300 841	2 173 994	1 932 304	1 745 800	1 718 579	1 596 353	1 923 527	2 230 439	1 746 355	1 614 938	1 463 903	1 313 511	1 313 511
Créances nettes sur l'Etat	5 321 671	5 809 440	5 801 601	6 370 555	6 586 294	6 433 320	6 556 048	6 724 507	6 760 390	7 169 345	6 857 354	7 327 217	7 205 753	7 205 753
Crédits à l'économie	7 797 049	7 912 538	8 038 761	8 211 278	7 982 764	8 309 654	8 380 002	8 299 011	8 275 160	8 259 795	8 436 978	8 473 497	8 659 024	8 659 024
Crédits à court terme	4 407 449	4 457 984	4 552 762	4 634 214	4 570 998	4 673 865	4 684 183	4 613 673	4 570 102	4 503 328	4 600 819	4 647 668	4 668 531	4 668 531
Crédits à moyen terme	3 153 459	3 238 622	3 284 110	3 370 013	3 207 441	3 439 807	3 495 682	3 488 199	3 511 948	3 559 550	3 637 142	3 625 739	3 783 925	3 783 925
Crédits à long terme	236 141	215 932	201 889	207 051	204 325	195 982	200 137	197 139	193 110	196 917	199 017	200 090	206 568	206 568
Masse monétaire (M2)	12 831 462	13 007 864	13 084 246	13 532 526	13 412 151	13 455 689	13 603 541	13 869 071	14 192 722	14 215 122	14 295 235	14 355 236	14 310 851	14 310 851
Monnaie fiduciaire	2 866 479	2 916 493	2 968 894	3 157 270	3 033 388	3 017 850	3 081 981	3 156 174	3 144 757	3 159 726	3 214 644	3 243 465	3 239 137	3 239 137
Monnaie scripturale	6 374 950	6 453 576	6 434 679	6 509 404	6 545 801	6 533 317	6 536 987	6 698 154	7 025 693	7 065 717	7 058 866	7 008 025	6 982 345	6 982 345
Quasi-monnaie	3 590 033	3 637 795	3 680 673	3 865 852	3 832 962	3 904 522	3 984 573	4 014 743	4 022 272	3 989 679	4 021 725	4 103 746	4 089 369	4 089 369
Taux de couverture extérieure de la monnaie (en %)	67,71	66,91	65,42	63,62	62,27	61,59	59,05	61,09	60,85	59,75	58,24	68,01	65,86	65,86

Source : BEAC

T14 : Agrégats de monnaie et de crédit (en glissement annuel)

CEMAC	2020		2021		2021		2021		2021		2021		2021	
	sept-20	oct-20	nov-20	déc-20	janv-21	févr-21	mars-21	avr-21	mai-21	juin-21	juil-21	août-21	sept-21	sept-21
Avoirs extérieurs nets	-3,7 %	-2,0 %	-10,9 %	-31,3 %	-39,3 %	-43,1 %	-48,6 %	-41,2 %	-37,0 %	-41,9 %	-46,1 %	-47,4 %	-52,1 %	-52,1 %
dont BEAC	-2,0 %	-5,0 %	-10,8 %	-28,9 %	-38,1 %	-41,3 %	-44,3 %	-34,9 %	-27,3 %	-39,6 %	-39,4 %	-39,6 %	-47,6 %	-47,6 %
Créances nettes sur l'Etat	29,6 %	35,7 %	32,8 %	43,9 %	46,6 %	45,2 %	40,2 %	47,0 %	45,2 %	41,9 %	34,8 %	35,1 %	35,4 %	35,4 %
Crédits à l'économie	1,5 %	2,3 %	3,5 %	5,1 %	2,0 %	7,1 %	7,6 %	8,0 %	8,1 %	8,5 %	10,2 %	10,1 %	11,1 %	11,1 %
Crédits à court terme	-0,1 %	0,2 %	1,3 %	2,4 %	0,2 %	3,5 %	3,2 %	3,0 %	2,3 %	2,3 %	3,1 %	4,0 %	5,9 %	5,9 %
Crédits à moyen terme	2,6 %	4,8 %	6,7 %	9,1 %	4,8 %	12,7 %	14,4 %	15,8 %	17,1 %	18,3 %	21,3 %	20,8 %	20,0 %	20,0 %
Crédits à long terme	20,7 %	13,2 %	5,1 %	3,4 %	2,0 %	2,3 %	4,5 %	1,1 %	0,5 %	-0,8 %	0,9 %	-9,4 %	-12,5 %	-12,5 %
Masse monétaire (M2)	7,7 %	10,3 %	8,6 %	11,1 %	9,0 %	8,9 %	10,4 %	11,4 %	13,0 %	11,9 %	12,2 %	12,3 %	11,5 %	11,5 %
Monnaie fiduciaire	12,3 %	12,5 %	13,9 %	13,4 %	11,4 %	11,3 %	10,4 %	13,1 %	11,3 %	12,2 %	11,9 %	13,4 %	13,0 %	13,0 %
Monnaie scripturale	5,2 %	9,3 %	5,1 %	7,6 %	6,0 %	4,9 %	7,7 %	9,1 %	13,5 %	11,4 %	12,2 %	10,8 %	9,5 %	9,5 %
Quasi-monnaie	8,8 %	10,4 %	11,1 %	15,5 %	12,7 %	14,4 %	15,1 %	13,9 %	13,6 %	12,6 %	12,5 %	14,2 %	13,9 %	13,9 %
Contribution à la croissance de M2 (En point de pourcentage)														
Avoirs extérieurs nets	-0,8	-1,3	-2,1	-6,8	-8,8	-10,1	-11,3	-9,6	-9,0	-9,4	-9,3	-8,7	-9,7	-9,7
Créances nettes sur l'Etat	10,2	13,0	11,9	15,9	17,0	16,2	15,3	17,3	16,8	16,7	13,9	14,9	14,7	14,7
Crédits à l'économie	1,0	1,5	2,3	3,2	1,3	4,4	4,8	4,9	4,9	5,1	6,1	6,1	6,7	6,7
Autres postes nets	-2,7	-2,9	-3,5	-1,3	-0,6	-1,7	1,6	-1,2	0,3	-0,4	1,5	0,0	-0,1	-0,1

Source : BEAC

Sur le marché monétaire de la CEMAC, il a été observé : i) une hausse de l'encours moyen mensuel des transactions interbancaires entre octobre 2020 et octobre 2021, qui s'est situé à 233,8 milliards (dont 142,2 milliards d'opérations de pension-livrée) contre 152,8 milliards (dont 108,3 milliards d'opérations de pension-livrée) ; ii) un TIMP à 7 jours des opérations en blanc qui s'est situé à 6,00 % à fin octobre 2021 contre 4,00 % trois mois plus tôt. En revanche celui des opérations de pension-livrée a progressé de 3,25 % à 4,25 % sur la même période.

Sur le marché des titres publics, entre septembre 2020 et septembre 2021, dans un contexte marqué par la persistance de la crise sanitaire, liée à la pandémie de la COVID-19, le marché des titres publics émis par adjudication s'est caractérisé par : (i) un dynamisme des opérations sur les marchés primaire et secondaire (ii) une baisse des taux de couverture des émissions, et (iii) une augmentation des coûts des émissions, notamment des instruments longs particulièrement sollicités au cours de cette période.

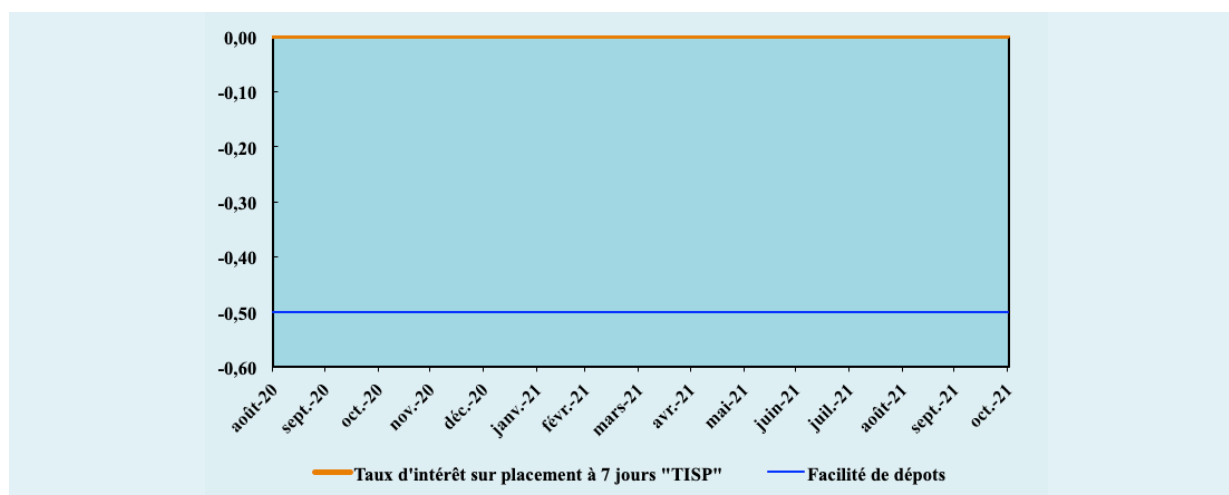
T15 : Taux directeurs de la BEAC

	2020		2021									
	nov-20	déc-20	janv-21	févr-21	mars-21	avr-21	mai-21	juin-21	juil-21	août-21	sept-21	oct-21
Taux d'intérêt des appels d'offres (TIAO)	3,25	3,25	3,25	3,25	3,25	3,25	3,25	3,25	3,25	3,25	3,25	3,25
Taux interbancaire moyen pondéré (TIMP)	4,68	4,56	4,50	4,57	5,00	4,87	4,42	4,38	4,09	3,98	4,12	3,92
Taux créditeur minimim (TCM)	2,45	2,45	2,45	2,45	2,45	2,45	2,45	2,45	2,45	2,45	2,45	2,45
Taux d'intérêt de la zone Euro												
Taux d'appels d'offre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Facilité de dépôts	- 0,50	- 0,50	- 0,50	- 0,50	- 0,50	- 0,50	- 0,50	- 0,50	- 0,50	- 0,50	- 0,50	- 0,50

* Les taux du marché monétaire sont les taux de fin de période

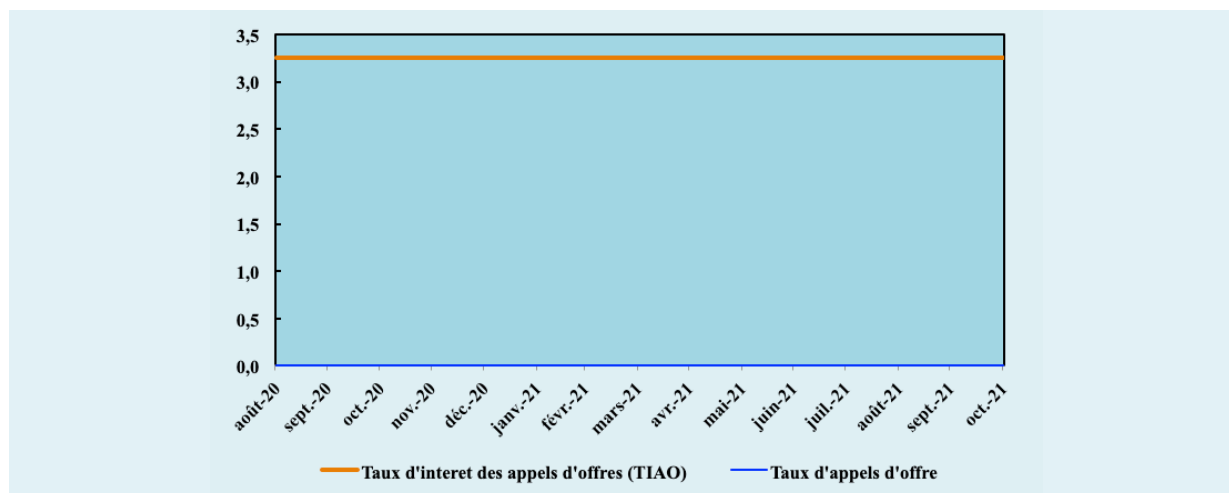
Source : BEAC

G14. Evolution comparée du TISP et du taux de la facilité de dépôts de la BCE



Sources : BEAC et BCE

G15. Evolution comparée du TIAO et du taux d'appels d'offres de la BCE



Sources : BEAC et BCE

6. RÉSERVES DES BANQUES

Au cours des trois derniers mois, les réserves brutes du système bancaire de la CEMAC, avant les opérations monétaires, ont reculé de 21,8 % (299,7 milliards) pour s'établir à 1 074,1 milliards en octobre 2021. Ces réserves se situaient à 1 373,8 milliards trois mois plus tôt (juillet 2021). Le maintien du volume des injections actives de la BEAC sur le marché monétaire à 400 milliards, conformément au plan de riposte à la COVID-19, a contribué à la compensation de cette baisse des réserves brutes avant les opérations monétaires. En effet, sur le compartiment des interventions de la Banque Centrale, l'encours moyen des injections de liquidité a augmenté de 72,3 milliards, pour se situer à 645,4 milliards en octobre 2021. Ces concours sont constitués : (i) des avances au titre de l'opération principale d'injection de liquidité, dont l'encours moyen a légèrement progressé de 238,8 milliards à 240,6 milliards ; (ii) des concours accordés au titre des opérations de maturité longue accrues de 101 milliards à 139,8 milliards entre les deux périodes ; (iii) de la facilité de prêt marginal dont le volume a progressé de 167,7 milliards à 198,9 milliards ; et (iv) des avances octroyées via le guichet spécial de refinancement, profitant principalement à la BDEAC, qui a très légèrement augmenté à 65,9 milliards contre 65,5 milliards en juillet 2021.

Le volume des réserves obligatoires à constituer par les assujettis a augmenté de 0,5 milliards au cours de la période de référence pour s'établir à 808,3 milliards à fin octobre 2021. Pour ce mois d'octobre 2021, l'encours moyen des réserves libres du système bancaire (915,8 milliards) a représenté 114 % des réserves requises contre 182,4 % un an auparavant. Par ailleurs, le nombre d'établissements de crédit en déficit de constitution des réserves obligatoires est passé de trois à quatre entre les deux périodes.

T16 : Evolution des principaux indicateurs de la liquidité (en millions de FCFA)

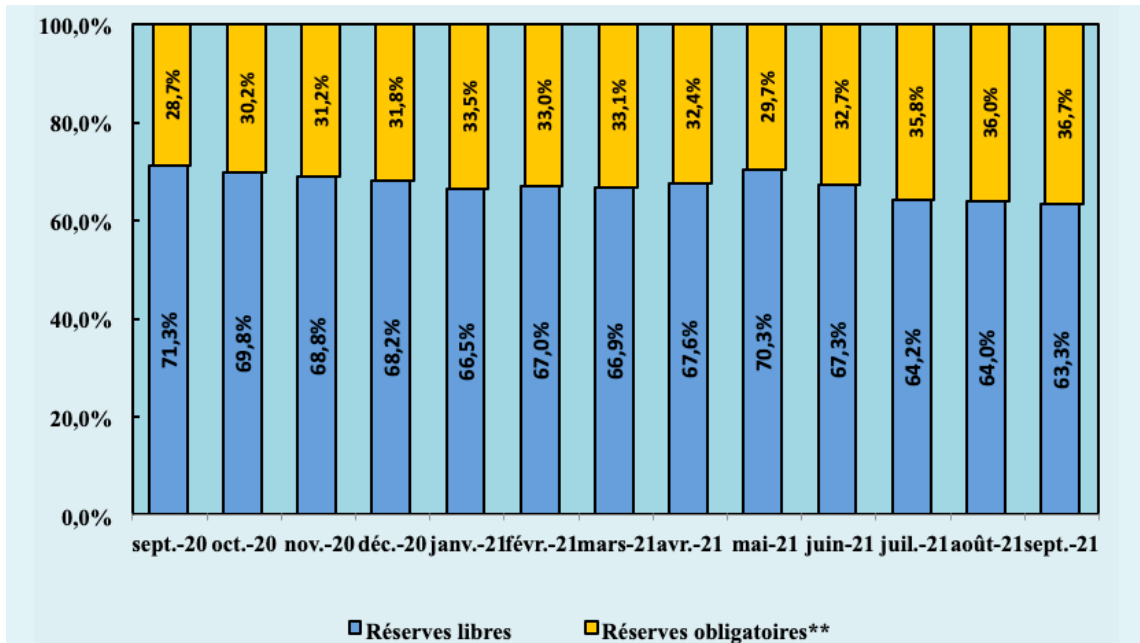
	2021												
	sept-20	oct-20	nov-20	déc-20	janv-21	févr-21	mars-21	avr-21	mai-21	juin-21	juil-21	août-21	sept-21
Réserves totales*	2 524 184	2 421 468	2 351 767	2 335 068	2 270 991	2 251 220	2 304 237	2 366 987	2 667 871	2 475 862	2 253 965	2 235 360	2 174 028
Réserves libres	1 798 912	1 689 372	1 619 180	1 591 786	1 509 528	1 507 938	1 540 721	1 601 151	1 875 112	1 666 553	1 446 122	1 431 220	1 376 746
Réserves obligatoires**	725 272	732 096	732 587	743 282	761 463	743 282	763 516	765 836	792 759	809 309	807 843	804 140	797 282
Réserves / Dépôts	25,7 %	24,4 %	23,6 %	22,8 %	22,2 %	21,8 %	22,2 %	22,4 %	24,7 %	22,7 %	20,6 %	20,4 %	19,9 %
Dépôts/ Crédits à l'économie	132,3 %	132,0 %	131,1 %	131,3 %	135,2 %	130,5 %	130,4 %	134,3 %	139,2 %	139,3 %	136,6 %	136,2 %	133,6 %
Réserves/ Total bilan	17,0 %	16,0 %	15,5 %	15,0 %	14,5 %	14,2 %	14,3 %	14,6 %	16,1 %	14,8 %	13,4 %	13,3 %	12,9 %
Réserves libres / Réserves Obligatoires	248,0 %	230,8 %	221,0 %	214,2 %	198,2 %	202,9 %	201,8 %	209,1 %	236,5 %	205,9 %	179,0 %	178,0 %	172,7 %
Réserves libres / Crédits à l'économie	24,3 %	22,4 %	21,3 %	20,4 %	19,9 %	19,1 %	19,4 %	20,4 %	24,1 %	21,3 %	18,1 %	17,8 %	16,8 %

Source : BEAC

*en millions de FCFA

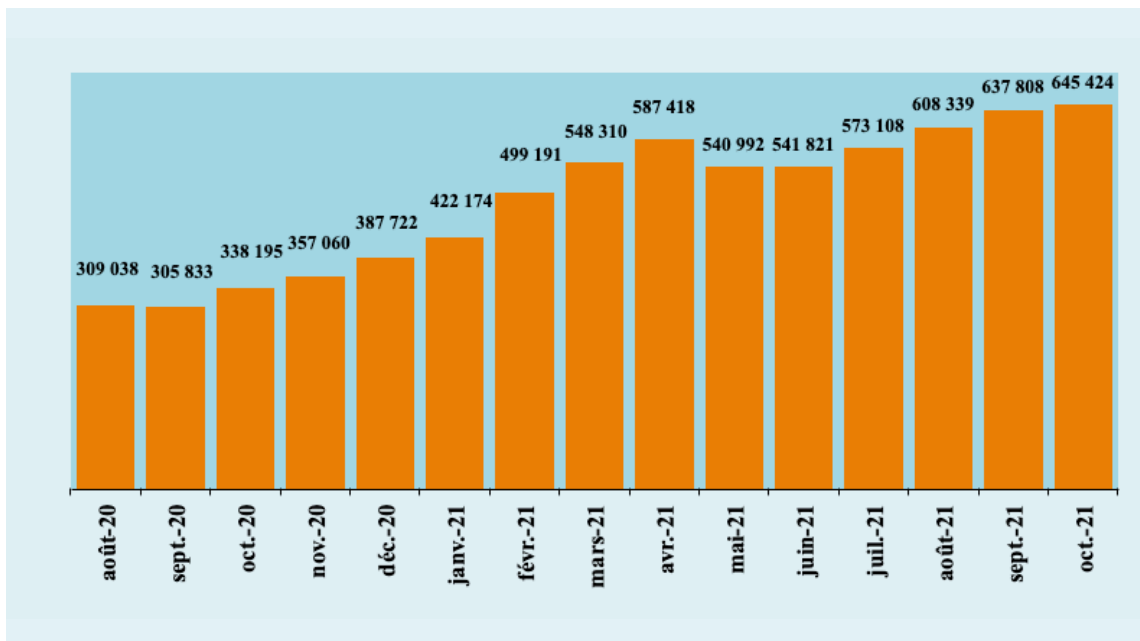
** Conformément à la Décision du CPM n°11/CPM/2018, les réserves obligatoires sont constituées depuis le 11 décembre 2017 sur le compte courant des établissements de crédit assujettis

G16. Evolution de la structure des réserves des banques de la CEMAC



Source : BEAC

G17. Evolution du volume des injections de liquidité dans la CEMAC (en millions de FCFA)



Source : BEAC

7. SITUATION DES RÉSERVES DE CHANGE

Les réserves de change de la BEAC ont oscillé autour de 4 000 milliards depuis le début de l'année 2021. A la suite de l'allocation de DTS octroyée par le FMI le 23 août 2021 aux six pays de la CEMAC, elles sont remontées à 4 518 milliards au 31 octobre 2021, contre 4 452 milliards un an auparavant (+ 1,48 %).

Conclusion

La croissance économique mondiale repartirait à 5,90 % en 2021, après une récession de 3,1 % en 2020, pour revenir ensuite à 4,9 % en 2022. Ce regain d'activité en 2021 s'expliquerait par : i) l'élargissement de la couverture vaccinale à l'échelle mondiale, ii) la consolidation des mesures de soutien budgétaire dans plusieurs pays, et iii) la prolongation des politiques monétaires accommodantes destinées à favoriser des conditions monétaires propices à la reprise de l'activité. Toutefois, l'apparition de plusieurs variants de la COVID-19 dans le monde, la forte reprise de la demande mondiale, la hausse du prix de l'énergie et celle des cours des produits alimentaires pourraient compromettre ces perspectives.

Sur le plan régional, les économies de la CEMAC devraient poursuivre leur évolution favorable amorcée au premier trimestre 2021. En effet, les estimations pour le quatrième trimestre 2021, en glissement annuel, tablent sur une hausse de l'ICAE de la CEMAC de 3,0 % (contre -1,5 % un an plus tôt). Cette dynamique devrait se maintenir au premier trimestre 2022, avec une variation de l'ICAE de la CEMAC en glissement annuel de 4,4 % (contre 1,1 % un an plus tôt). L'inflation en moyenne annuelle s'est repliée à 1,8 % à fin septembre 2021, contre 1,9 % un an plus tôt. En glissement annuel, le taux d'inflation est passé de 2,8 % à fin septembre 2020 à 2,0 % un an plus tard.

L'évolution de la masse monétaire de la CEMAC et de ses contreparties, en glissement annuel, à fin septembre 2021 a été marquée par : un repli des avoirs extérieurs nets du système monétaire de 52,1 % ; une baisse des réserves de change à 4 612,9 milliards à fin septembre 2021, contre 4 759,9 milliards un an plus tôt ; une baisse du taux de couverture extérieure de la monnaie à 65,86 %, après 67,71 % en septembre 2020 ; une expansion des créances nettes du système monétaire sur les États de la CEMAC de 35,4 % à 7 205,7 milliards ; une hausse des crédits à l'économie à 8 659 milliards, après 7 797,1 milliards (+ 11,1 %) ; un accroissement des disponibilités monétaires et quasi-monétaires (M2) de 11,5 % pour s'établir à 14 310,9 milliards à fin septembre 2021 contre 12 831,5 milliards un an auparavant.

Pour l'année 2021, les services de la BEAC tablent sur : i) un taux de croissance du PIB réel de + 1,9 % contre - 1,7 % en 2020, porté principalement par un rebond de la croissance non pétrolière, ii) un relâchement des pressions inflationnistes à 1,7 % en 2021, contre 2,4 % un an plus tôt, iii) un maintien du déficit du solde budgétaire, base engagements, dons compris, à 2,0 % du PIB en 2021, et un recul du solde du compte courant à - 3,1 % du PIB en 2021, contre - 4,8 % du PIB en 2020. Sur le plan de la monnaie, la masse monétaire croîtrait de 12,5 % tandis que les avoirs extérieurs nets chuteraient de 18,9 %

I. ETUDE : LIMITER L'IMPORTATION DE CE QUI PEUT ETRE PRODUIT LOCALEMENT POUR PRESERVER LES RESERVES DE CHANGE DE LA BEAC : LE CAS DES FILIERES VIANDE ET POISSON

Les pays de la CEMAC sont essentiellement spécialisés dans les productions agricoles¹, sylvicoles et pastorales². Pendant que le Cameroun, le Tchad et la République Centrafricaine (RCA) excellent dans l'agriculture et l'élevage, le Gabon, le Congo, le Cameroun et la Guinée Equatoriale profitent de leur ouverture à la mer pour exploiter les ressources halieutiques. Cependant, il se trouve que tout le potentiel en ressources halieutiques, ovines, bovines et caprines n'est pas exploité et commercialisé dans la Communauté de façon efficiente, ce qui fait qu'un volume important de biens de consommation est importé par certains pays pour combler le gap.

Depuis la création de l'Union douanière, les échanges de produits d'élevage et de pêche ont toujours constitué une préoccupation importante pour les pays de la CEMAC, se traduisant par la création, en 1987, de la Commission Economique du Bétail, de la Viande et des Ressources Halieutiques (CEBEVIRHA). Malgré cela, le volume des échanges est demeuré très faible, en dépit de la croissance démographique et de l'augmentation soutenue du taux d'urbanisation. En effet, la sous-région est confrontée à une demande accrue de viande et de poisson à laquelle elle n'arrive pas à répondre. Bien que les politiques d'intégration communautaires privilégient les échanges au sein de la CEMAC, les échanges de bétail de la zone sont polarisés vers le Nigeria.

Le manque de coordination dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques économiques dans la CEMAC, notamment la politique commerciale et la politique agricole, entraîne d'importantes pertes de devises, utilisées pour importer des produits disponibles à moindre coût dans les autres pays de l'Union. A titre d'illustration, le bétail et la viande du Tchad, de la RCA et du Cameroun peuvent potentiellement approvisionner toute l'Afrique Centrale. Cependant, le Congo, le Gabon et la Guinée Equatoriale importent d'énormes quantités de carcasses de viande en provenance de l'Argentine, du Brésil et de l'Inde, alors qu'ils pourraient s'en procurer auprès des autres pays de la sous-région, si un cadre d'échange formel existait. Les statistiques mondiales de l'année 2018 (International Trade Statistics) nous donnent un aperçu sur le niveau des importations en viande et en poisson des pays de l'Union :

- 237 milliards de francs CFA par an de viande et abats comestibles ;
- 290 milliards de francs CFA par an de poissons et crustacés ;
- 110 milliards de francs CFA par an de produits laitiers, œufs et autres produits comestibles d'origine animale.

Ces statistiques sont impressionnantes et alarmantes (637 milliards d'importations de viande, poisson et produits dérivés par an), alors que le Tchad est le troisième cheptel d'Afrique et que le patrimoine halieutique est immense dans la sous-région. Le contexte international, marqué par la chute des cours du pétrole impose ainsi, de réfléchir dans le sens d'une révision des circuits de commercialisation de ces produits.

La soutenabilité de la balance des paiements qui ne semblait pas inquiétante il y a quelques années a récemment fait l'objet de débats lors des réunions du Comité de Politique Monétaire de la BEAC qui souhaite approfondir les réflexions sur la capacité des Etats de l'Afrique Centrale

¹ Il s'agit davantage d'une agriculture de rente plutôt que d'une agriculture industrielle.

² De même, l'activité de pêche se fait de manière artisanale. La pêche industrielle est marginale et est pratiquée par des acteurs étrangers (Chinois et Nigériens en grande partie).

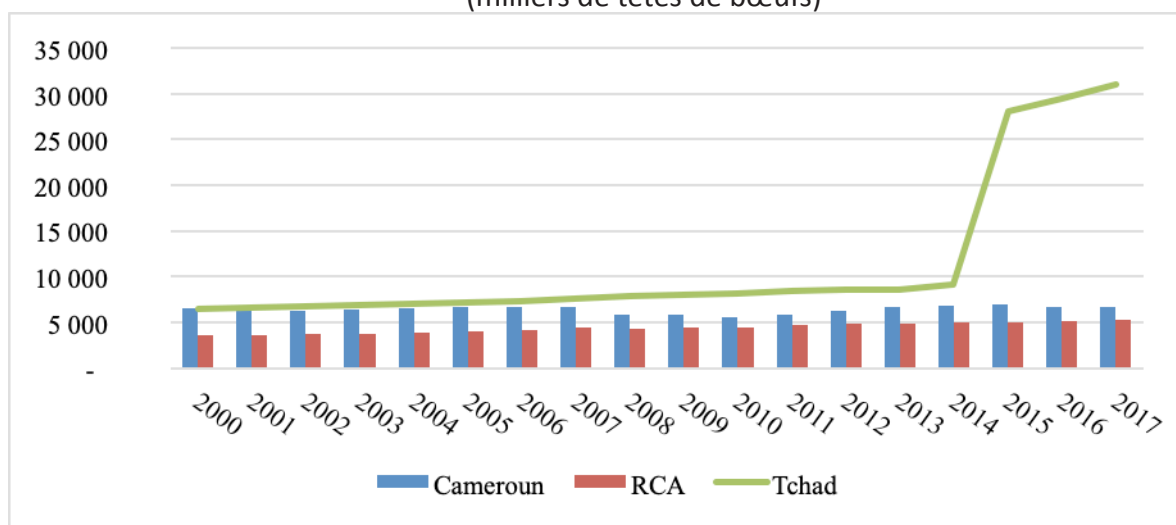
à assurer une partie importante de leur approvisionnement à partir des productions régionales ; d'où l'intérêt de mener une étude sur l'optimisation des circuits de commercialisation de viande bovine et de poisson, et son impact sur les réserves de change de la BEAC. Cette démarche s'inscrit dans une optique visant à encourager la diversification des économies de la sous-région. Il importe de noter que les réserves de change s'en trouvent affectées car les importations hors CEMAC impactent négativement leur dynamique, contribuant ainsi à réduire la capacité de la CEMAC à défendre vigoureusement la parité de sa monnaie. A contrario, si les demandes en viande bovine et en poisson de certains pays de l'Union sont satisfaites par les offres des autres, les échanges étant libellés en Franc CFA se seraient simplement neutralisés et il y aurait moins de sorties de devises.

Les faits stylisés révèlent que des circuits de distribution existent déjà dans l'axe Nord-Sud entre le Tchad, le Cameroun, la RCA et le Congo. Parallèlement, un autre circuit de commercialisation existe dans l'axe Est-Ouest entre le Tchad et le Nigeria. Ces circuits permettent déjà d'écouler une partie de la production de viande bovine et de poisson. Il s'agira de ce fait d'optimiser ces circuits de distribution entre les pays de l'Union en vue de réaliser des économies d'échelle, et d'avoir une incidence positive sur la dynamique des réserves de change.

Par ailleurs, la persistance du choc pétrolier de 2014 a révélé la faible résilience des économies de la CEMAC et, la nécessité de diversifier celles-ci. Ainsi, entre 2014 et 2016, la croissance réelle de la zone est passée de 4,9 à -0,1 %. Le taux de couverture extérieure de sa monnaie est revenu de 89,7 % à 59,1 %. Dans le même temps, le solde courant de la CEMAC s'est creusé, passant de - 3,2 % à -15,6 %. Comme conséquence de la décélération de l'activité économique et de la stabilité de la proportion de la masse monétaire dans le PIB sur cette période (de 33 % à 29 %), les tensions inflationnistes se sont atténuées. La Banque Centrale, pour y faire face dès 2017, a pris des mesures de durcissement de ses conditions monétaires. Le taux directeur a été progressivement remonté de 2,45 % à 3,50 %. Parallèlement, la réglementation de change a été mieux appliquée, les dépenses publiques ont été rationalisées et les pays ont bénéficié des tirages auprès du FMI ; ce qui a contribué à l'inversion de la tendance baissière des réserves extérieures de la zone. Ces réserves sont ainsi passées de 2 633,31 milliards en juin 2017 à 3 044,25 milliards en septembre de la même année, avec un ratio de 3 en mois d'importations.

Ces mesures relevant des autorités monétaires et, visant à stabiliser, puis à inverser la dynamique baissière des réserves de change de la CEMAC méritent d'être complétées par d'autres à caractère structurel. En effet, au-delà du choc pétrolier, l'érosion rapide des réserves de change de la zone doit aussi se lire comme une structure des échanges extérieurs défavorables aux pays membres. Ce déséquilibre trouverait des explications aussi bien du côté de l'offre que de celui de la demande, en passant par les goûts et les préférences des populations de la zone : une situation qui impose de procéder à un examen produit par produit au niveau des transactions extérieures. C'est ce qui justifie la présente étude qui s'intéresse à l'incidence de l'optimisation des circuits de commercialisation de la viande bovine et du poisson sur la dynamique des réserves de change de la zone. Par ailleurs, la balance commerciale en rapport avec ces deux produits s'avère largement déficitaire, induisant une perte de devises (Voir graphique 5). Le graphique suivant présente l'évolution du cheptel bovin dans la CEMAC, tiré par le Tchad.

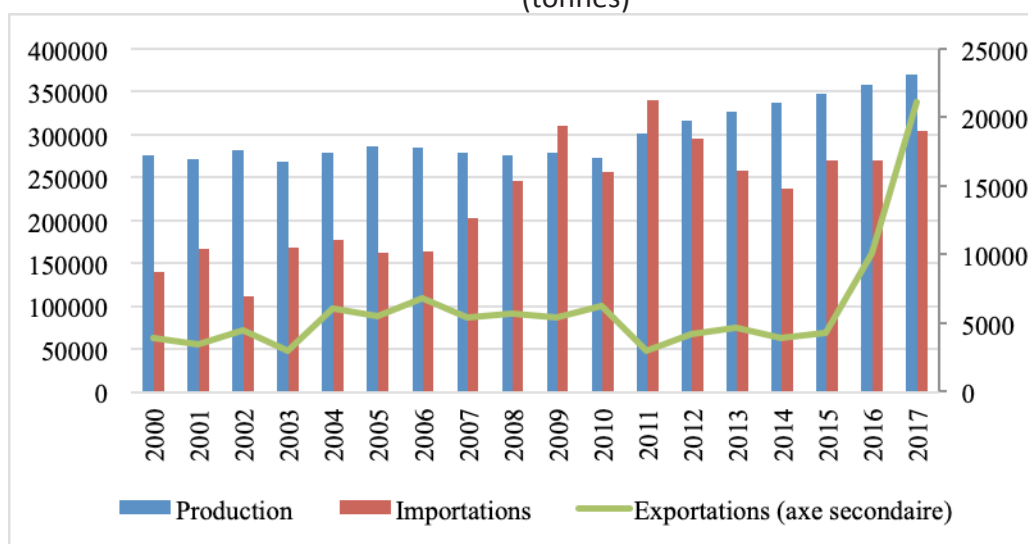
**Graphique 1 : Evolution du cheptel bovin dans la CEMAC
(milliers de têtes de bœufs)**



Source : Calculs des auteurs sur la base des données FAO

Un autre constat est également observé dans la filière poisson (Graphique 2). En effet, sur le volume de poissons pêché (production), une certaine partie est exportée et le reste est consommé, en complément des quantités importées³. Les quantités exportées sont composées en général de poissons d'espèces rares et de crustacés, largement demandés par l'extérieur. Finalement, dans la mesure où le volume importé dépasse de loin ce qui est exporté, la consommation de poisson dans la CEMAC est tributaire de l'extérieur.

**Graphique 2 : Production de poissons et crustacés dans la CEMAC
(tonnes)**



Source : Auteur sur la base des données FAO

De ce qui précède, un niveau élevé des importations nettes sur la période ci-dessus pourrait se justifier (les importations dépassant largement les exportations de poisson) et donc, l'érosion potentielle des réserves de change du fait des transactions avec l'extérieur. Ainsi, il se pose la question

³ Il convient de noter que certains poissons pêchés par les amateurs étrangers prennent d'autres destinations sans être comptabilisés au titre de la production locale et des exportations.

de savoir quels sont les facteurs susceptibles de réorienter ces exportations au profit de la demande locale ou d'améliorer l'offre, ainsi que les actions sous-jacentes et les structures/institutions susceptibles d'accompagner de tels choix.

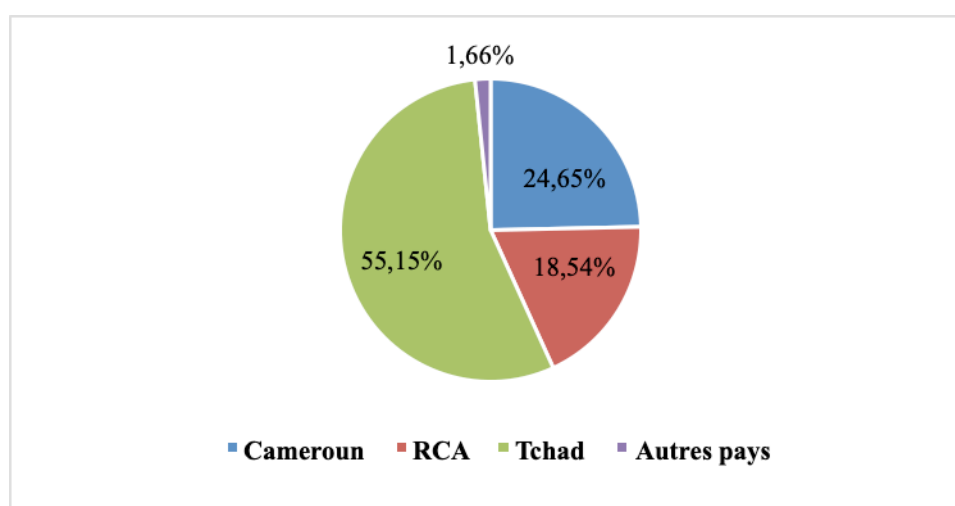
Pour répondre à cette question, l'étude part des éventuels excédents/déficits des pays de la CEMAC et analyse dans un premier temps les écueils liés aux circuits de commercialisation régionaux de viande bovine, puis de poisson. Puis, elle s'appesantit dans un second temps sur l'incidence de ces échanges sur la position extérieure de la Banque Centrale. Enfin, l'étude propose des actions susceptibles d'optimiser ces circuits de commercialisation. Concrètement, il est question dans une première phase de réorienter la demande (par ailleurs consommatrice de devises) de ces deux produits vers les productions des autres pays de la zone et, dans un deuxième temps, d'améliorer le taux d'exploitation du cheptel bovin et la production de poissons pour capter la demande résiduelle et plus tard, arriver à capter des devises à travers l'exportation de ces produits.

1. Etat des lieux des circuits de commercialisation de la viande bovine dans la CEMAC

Un circuit de commercialisation désigne l'ensemble des canaux de distribution impliqués dans la commercialisation (du producteur au consommateur) d'un produit. Dans notre contexte, le circuit de commercialisation concerne l'ensemble des intermédiaires de la filière (du producteur au consommateur final). Son examen impose alors de prendre en compte aussi bien l'origine et la destination des biens que leur valeur.

Des six pays de l'Union, seulement trois peuvent être considérés comme producteurs de viande bovine. Il s'agit du Cameroun, de la RCA et du Tchad. Le graphique ci-dessous présente la répartition du cheptel par pays.

Graphique 3 : Part moyenne des pays dans le cheptel global de la CEMAC (2007-2017)



Source : Calculs des auteurs sur la base des données FAO et des Administrations nationales

D'après ce graphique, le Tchad qui détient le troisième plus grand cheptel d'Afrique possède 55 % de l'effectif de la CEMAC, suivi du Cameroun et de la RCA. Cependant, tout le cheptel n'est pas destiné à l'exploitation. Dans tous ces pays, le taux d'exploitation des troupeaux est estimé à

12 % du potentiel, et ce, dans le but de préserver la reproduction. La balance des échanges entre les différents pays est présentée dans la matrice ci-dessous (les données sont celles de 2011) :

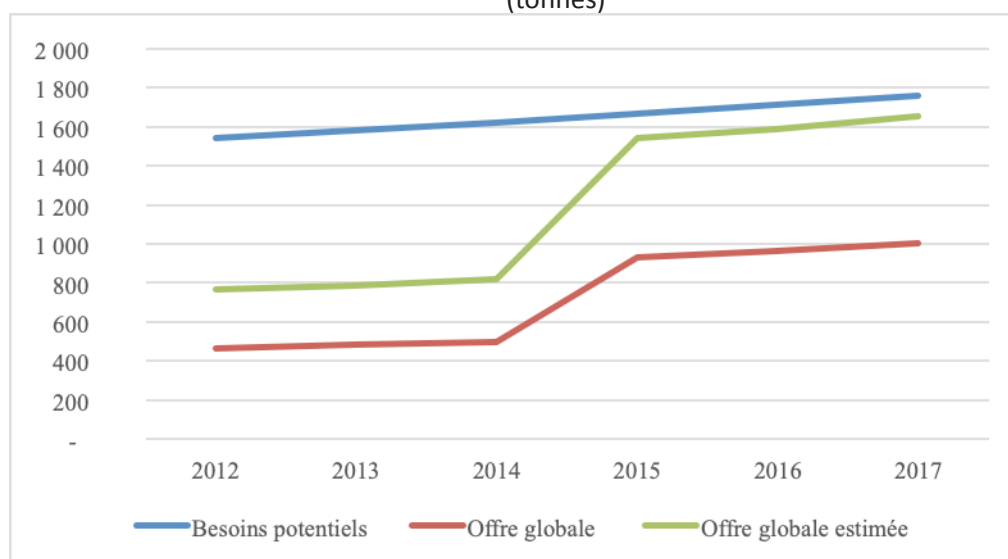
Tableau 1 : Matrice des importations (en colonnes) et exportations (en lignes) de bovins des pays de la CEMAC (têtes de bœuf) en 2013

Importateur	↓							Total	
	Exportateur	→	Cameroun	RCA	Congo	Gabon	Guinée Equat.	Tchad	Nigéria
Cameroun	--	0	250	6 300	1 400	0	20 592	28 542	
RCA*	22 000	--	3 000	0	0	0	0	25 000	
Soudan	0	10 000*	0	0	0	0	0	10 000	
Tchad	27 468	8 000	0	0	0	---	800 000	835 468	
Total import.	49 468	18 000	3 250	6 300	1 400	0	820 592	899 010	

Source : CEBEVIRHA

Sous l’hypothèse d’une structure des échanges relativement stables dans le temps, quelques faits stylisés peuvent être relevés de cette matrice : (i) le Tchad et la RCA sont exportateurs nets dans la zone. A la différence du Tchad, la RCA importe également du Soudan (en vue d’écouler vers le Congo et la RDC) ; (ii) la quasi-totalité des exportations du Tchad est en direction du Nigéria, suivi par le Cameroun ; (iii) le Congo, le Gabon et la Guinée Equatoriale s’approvisionnent essentiellement sur les marchés de la zone (s’agissant des animaux sur pieds) et ; (iv) le Nigéria absorbe à lui seul environ 80 % des exportations des pays de la CEMAC.

Graphique 4 : Evolution de l’offre et de la demande de viande bovine dans la CEMAC (tonnes)



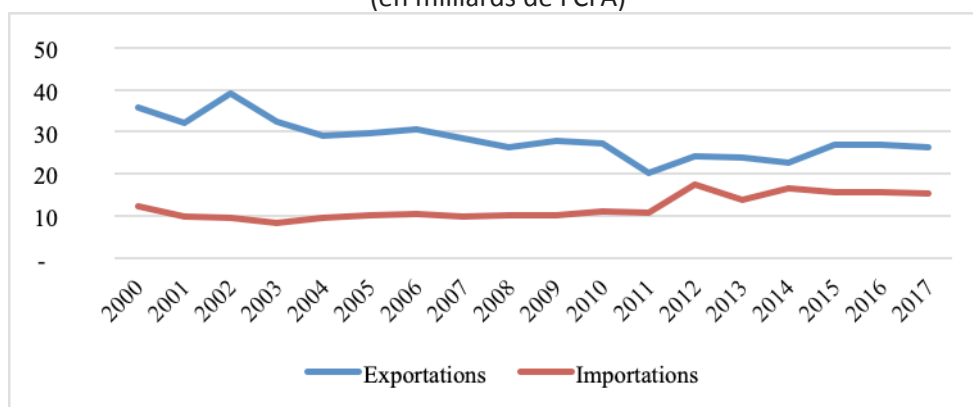
Source : Calculs des auteurs sur la base des données FAO et des Administrations nationales

L’offre globale désigne la production bovine sur la base d’un taux d’exploitation de 12 % ; alors que l’offre globale estimée désigne l’hypothèse alternative pour laquelle le taux d’exploitation

du cheptel bovin passerait à 20 % afin de soutenir la demande communautaire, tout en préservant la reproduction des espèces. Avec cette hypothèse, la production du Tchad et de la RCA dépassera les demandes potentielles locales, et le surplus servira à couvrir les besoins des autres pays demandeurs.

En définitive, la réorientation vers les autres pays de la zone, d'une part de ses exportations vers le Nigeria participerait à réduire substantiellement le volume des importations (provenant de l'Argentine, du Brésil, de l'Inde, de l'Italie, du Paraguay, etc.) quand bien même ces exportations génèrent des devises pour la Communauté. Un tel détournement ne peut se faire qu'en examinant les circuits de distribution impliqués. Le graphique ci-dessous présente l'évolution des importations et des exportations (en valeurs) de la viande bovine. Il s'agit aussi bien des animaux vendus sur pieds que des carcasses commercialisées par les abattoirs.

Graphique 5 : Commercialisation de la viande bovine dans la CEMAC
(en milliards de FCFA)



Source : Auteurs sur la base des données FAO et Administrations nationales

Le Cameroun, la RCA et le Tchad bénéficient d'un climat sahélien favorable à l'élevage d'animaux de race bovine. Le Gabon, le Congo et la Guinée Equatoriale situés globalement en zone forestière se présentent comme essentiellement importateurs (80 à 95 pour cent) de bétails et de viande. **Il se pose ainsi un problème lié à l'acheminement de bétails des lieux d'élevage vers les bassins de consommation.** En effet, les besoins de ces trois pays peuvent être satisfaits par la production des autres pays de la sous-région si des infrastructures adéquates existaient.

Une grande partie du bétail de la CEMAC est exportée vers le Nigeria. Ces échanges représentent 90 % des exportations de bovins du Tchad. Au total, il existe quatre grands itinéraires d'exportation de bovins sur pied vers le Nigeria : ***l'itinéraire du Lac, l'itinéraire de N'Djamena, l'itinéraire de Bongor (Tchad), l'itinéraire de Pala (au Tchad)***. A partir de ces villes nigérianes, les animaux sont ensuite acheminés par camion vers Lagos, Ibadan et les autres villes intérieures du pays. Le nombre d'animaux empruntant chacun des itinéraires est fonction de nombreux facteurs, notamment : L'importation de bovins soudanais vers la RCA, l'importation de bovins de la RDC vers le Congo, les échanges de bovins entre le Cameroun et le Nigeria.

De manière plus spécifique, pour ce qui est du commerce de bétail et de la viande dans la CEMAC, les activités sont essentiellement freinées par les facteurs tels que les formalités administratives multiples et relativement onéreuses, les difficultés de mise en œuvre du principe de libre circulation des personnes, des biens et des services, l'absence de statistiques fiables sur les quantités

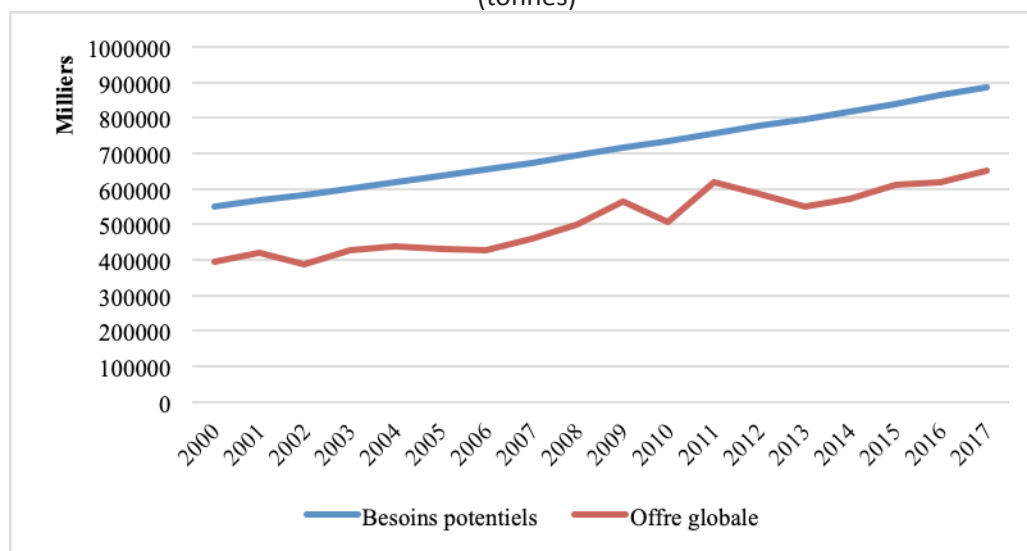
échangées du fait de la prévalence de circuits parallèles d'exportation et de la pratique de la sous-déclaration des quantités exportées, le coût élevé des différents modes de transport, le faible niveau d'organisation des marchés frontaliers, et l'instabilité socio-politique dans les Etats post conflits.

2. Etat des lieux des circuits de commercialisation de poisson dans la CEMAC

2.1. Analyse de la filière poisson

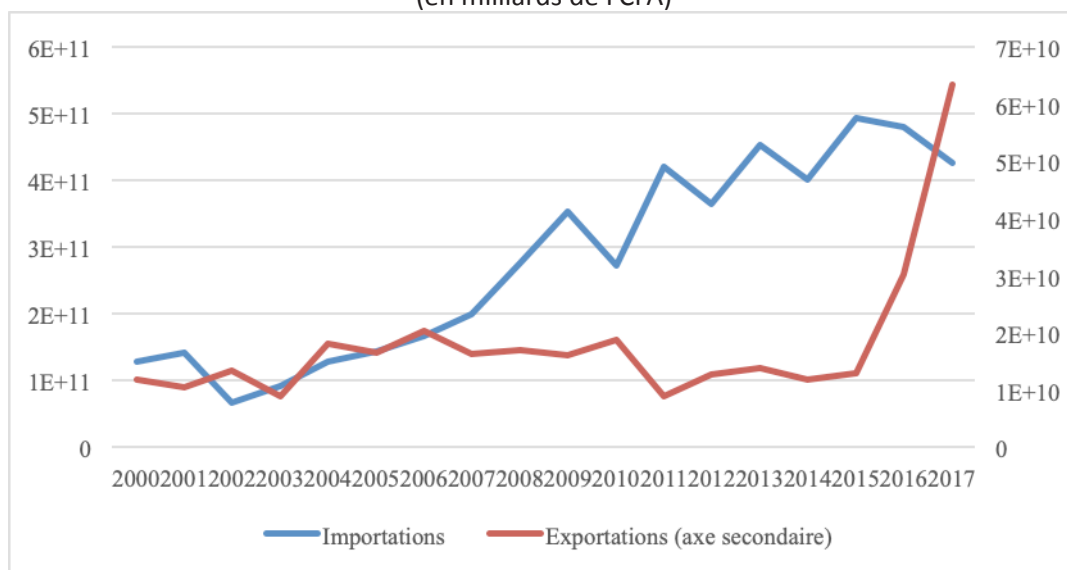
Les pays de la CEMAC disposent de plus de 2 300 km de côte qui compte parmi les plus poissonneuses d'Afrique. Cependant, les marchés restent sous-approvisionnés du fait d'une offre globale (effective) largement inférieure aux besoins. Selon les normes FAO, les besoins de poissons pour la sous-région sont estimés à environ 890 000 tonnes en 2017. Ces besoins qui augmentent chaque année, sont essentiellement couverts par les importations, la pêche locale restant encore embryonnaire et artisanale. Les deux graphiques ci-dessous présentent successivement l'évolution de l'offre et de la demande de poissons en zone CEMAC, et sa commercialisation (importations et exportations).

Graphique 6 : Evolution de l'offre et de la demande de poisson dans la CEMAC (tonnes)



Source : Auteurs sur la base des données FAO

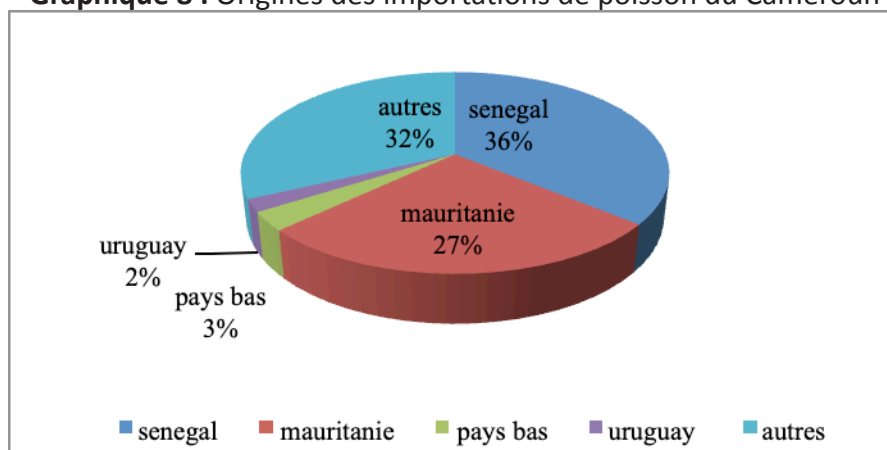
Graphique 7 : Commercialisation de poissons dans la CEMAC
(en milliards de FCFA)



Source : Auteurs sur la base des données FAO

Au Cameroun où l'activité est plus intense, les bastions de pêche se trouvent à Kribi, à Limbé et à Douala. Les importations sont assurées en grande partie par la société CONGELCAM qui en détient le monopole. Les autres pays de la CEMAC sont également importateurs nets de poisson, qu'il s'agisse des pays disposant des côtes maritimes que des pays enclavés. Ces importations sont d'origines diverses et les principaux fournisseurs de la zone sont le Sénégal, la Mauritanie, la Norvège, l'Uruguay, l'Espagne, la Chine et les Pays-Bas. La particularité de la filière du poisson est que les quantités importées de ces pays varient selon les espèces rares dans les eaux et bassins de la sous-région (c'est le cas des maquereaux et des morues).

Graphique 8 : Origines des importations de poisson du Cameroun



Source : Calculs des auteurs sur la base des données des administrations nationales

L'examen du graphique 8 montre que deux pays portent à plus de 60 % les importations du Cameroun, à savoir le Sénégal (36 %) et la Mauritanie (27 %). Contrairement à la viande bovine, la filière poisson pose le problème de substitution des importations par la production locale. Cependant, il a été observé que l'activité de pêche dans la CEMAC n'atteint pas sa pleine capacité. En ce sens, des efforts mériteraient d'être réalisés afin de renforcer l'offre de poisson.

Un autre constat qui est fait au niveau de cette filière est qu'après attribution des licences de pêche par certains pays, le suivi de cette activité ne se fait pas de manière efficace. A cet effet, les poissons pêchés prennent directement les destinations d'autres pays sans que les productions ne soient comptabilisées. Et pendant que le besoin de consommation se fait sentir dans ces pays, les poissons frais qui y sont pêchés sont plutôt destinés à satisfaire la demande des pays européens. Finalement, des poissons congelés sont importés pour couvrir les besoins de consommation de la population locale. Le risque qui se pose à ce niveau est que ces poissons congelés ne sont pas de très bonne qualité. Il conviendrait que les Etats mettent en place des dispositifs de contrôle des poissons pêchés et que cela serve d'abord à satisfaire les besoins locaux de consommation, seul le surplus devant être destiné aux exportations.

2.2. Analyse des circuits de commercialisation de poisson dans la CEMAC

Le poisson consommé en zone CEMAC provient soit de la pêche (en mer, dans les fleuves et dans les lacs), soit de la pisciculture, soit des importations sensées satisfaire un excédent de demande locale toujours croissante.

a. Circuit de distribution de la production locale : pisciculture et aquaculture

La production piscicole se fait en étangs de dérivation et en étangs de barrage. Elle est destinée uniquement à la consommation locale. Les poissons frais d'élevage sont très prisés notamment le tilapia, le poisson chat et les carpes. Au vu de la demande qui dépasse très largement l'offre, ces poissons sont immédiatement écoulés sur le marché après capture. Cependant, dans le cas où des poissons restent invendus, ils sont fumés. La vente s'effectue par les pisciculteurs eux-mêmes ou les membres de leur famille, au bord des étangs, dans les marchés environnants ou dans des restaurants.

Au Cameroun et en RCA, une politique de vulgarisation de la pisciculture et de l'aquaculture est mise en place par les Ministères en charge de la pêche. Cette politique vise deux objectifs à savoir (i) le renforcement de l'offre limitée de poisson issue de la pêche, et (ii) la substitution de la pêche artisanale qui n'isole ni les espèces protégées, ni les poissons en cours de reproduction. En effet, il a été révélé que les pêcheurs du Cameroun ne respectent pas les périodes de repos biologique consacrées à la reproduction des poissons. Le respect de ces dispositions conduirait à accroître le potentiel du pays en poisson. A ce jour, les acteurs œuvrant dans la pisciculture et l'aquaculture sont en phase d'expérimentation et de déploiement, et des actions de renforcement des capacités sont mises en œuvre en leur faveur. Le Tchad vient également de se lancer dans le développement de la pisciculture et de l'aquaculture. Si une telle politique s'étend à tous les pays de la sous-région, elle pourrait contribuer à augmenter la capacité de production de poissons dans la zone.

b. Circuit de distribution des produits de la pêche

Qu'elle soit continentale ou en haute mer, la pêche est très pratiquée en zone CEMAC aussi bien dans les pays ayant un accès direct à la mer (Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Équatoriale) que dans ceux qui ne bénéficient pas d'une façade maritime (RCA, Tchad). Le domaine de la pêche joue un rôle économique et social important tant sur le plan de l'emploi que sur le plan de l'alimentation de la population dans plusieurs de ces pays.

Concernant la pêche maritime, les armateurs débarquent leurs produits sur le quai du port de pêche. Ils ont souvent des contrats avec des grossistes qui les vendent aux semi-grossistes et aux détaillants. Le système de distribution se fait à l'aide de camions frigorifiques. La pêche artisanale est également réalisée par des pêcheurs qui vivent dans des campements de pêche, en mer, au niveau des lacs (par exemple le Lac Tchad), des petites îles ou des fleuves (Chari, Logone, etc.). Ici, les grossistes se ravitaillent en produits de pêche sur place. Certains mettent à la disposition de ces pêcheurs professionnels du matériel de pêche aux fins de récupérer une partie de la production. Dans les centres de débarquement, il existe des unités de fabrication de glace où le grossiste se ravitaille pour conserver les produits achetés dans les campements des pêcheurs. Mais très souvent, des problèmes liés à la disponibilité de l'énergie électrique pour la production de glace se pose ; et il devient très difficile de conserver ces poissons sur une longue période.

Concernant la pêche continentale, l'organisation des pêcheurs est quasi identique dans les zones de production. Les circuits de distribution diffèrent selon qu'il s'agisse de poisson frais ou de poisson fumé. Pour le poisson frais, les pêcheurs stockent leurs produits jusqu'à l'arrivée des grossistes qui écoulent les produits sur les marchés urbains. Pour le poisson fumé, le circuit est plus court, car les *transformatrices* commercialisent directement leurs produits aux grossistes dans leurs propres villages ou sur les marchés locaux.

Toutefois, il se pose le problème du prix des licences de pêche qui, selon les techniciens rencontrés sur le terrain, sont parmi les plus bas au monde, ce qui pose le problème de surexploitation des ressources halieutiques. De plus, les licences de pêche n'intègrent pas toujours l'obligation pour les pêcheurs de rapatrier les produits des captures dans les ports nationaux. Ainsi, malgré l'important volume de capture, il se pose toujours un problème d'approvisionnement des marchés locaux. Les circuits de commercialisation sont caractérisés par une sorte de monopole dans l'achat, qui impose des prix peu rémunérateurs qui découragent les pêcheurs et limitent l'offre. En outre, des pêches frauduleuses imputées aux pêcheurs provenant des pays hors CEMAC, sont régulièrement enregistrées sur les côtes maritimes ; ce fléau prospère du fait du manque d'équipements de contrôle à la pointe ne permettant pas aux brigades d'inspection d'exercer efficacement leurs fonctions sur ces côtes. Au final, les pays importent le poisson alors que sur leurs côtes, il est pêché frauduleusement et envoyé à l'étranger.

c. Circuit de distribution des produits importés

Les importateurs de produits congelés sont constitués en sociétés dont le nombre diminue au fil des ans pour faire place à un système de monopole. Ces professionnels bien organisés, disposent d'entrepôts frigorifiques implantés non loin des ports, ou utilisent les installations de ces derniers en location pour le stockage des produits importés. Du fait d'une faible régulation du secteur, de nombreuses distorsions sont enregistrées sur ce marché avec les importateurs de poisson jouant eux-mêmes le rôle de grossistes, demi-grossistes et détaillants. Le transport interurbain utilise les camions frigorifiques qui ne garantissent pas toujours le maintien de la chaîne de froid jusqu'à la mise au marché. Du fait du coût de l'électricité et des difficultés à dépanner les chambres froides, les conditions de conservation ne sont pas toujours optimales.

Il convient de rappeler que tous les pays de l'Union importent le poisson, en complément des quantités pêchées sur le territoire national. Le poisson à destination du Tchad et de la RCA transite par le Cameroun. Les autres pays importent directement à partir de leurs ports. Le paradoxe est que dans certains pays comme la Guinée Equatoriale, la quasi-totalité des poissons pêchés par les ar-

mateurs est exportée⁴, alors que le pays importe de grandes quantités de poissons congelés pour la consommation locale. Une politique visant à suspendre ou limiter ces importations pour consacrer la pêche locale à la consommation pourrait résoudre le problème de la qualité et de la disponibilité du poisson.

De tout ce qui précède, il apparaît que **les circuits de commercialisation du poisson sont affectés par des contraintes qui sont d'ordre infrastructurel, géographique et sanitaire**. Sur le plan des infrastructures, la qualité des chambres frigorifiques et des poissonneries est de moins bonne qualité et celles-ci existent en nombre limité. Par conséquent, le poisson a du mal à être transporté sur de longues distances. Les contraintes géographiques par contre, sont dues aux changements climatiques et aux périodes de sécheresse de plus en plus longues. Enfin, les contraintes sanitaires concernent l'absence de contrôle du poisson importé par les autorités compétentes.

Du fait de ces difficultés, la filière mérite d'être bien encadrée par les autorités administratives. En outre, le pouvoir d'achat des consommateurs peut également constituer une contrainte car, avec de faibles revenus, les ménages ont une préférence pour les produits importés dont les prix sont moins élevés et la qualité, sujette à interrogations.

Enfin, la filière du poisson dans la sous-région est exposée à deux principales menaces à savoir *(i)* la qualité des infrastructures qui ne favorise pas l'échange de produits entre pays et *(ii)* la concurrence du marché mondial : les importations de poisson ont un impact énorme sur l'activité de pêche et également sur l'équilibre extérieur. Ce constat se fait surtout au Cameroun où les poissons importés envahissent tous les marchés au détriment de la production locale.

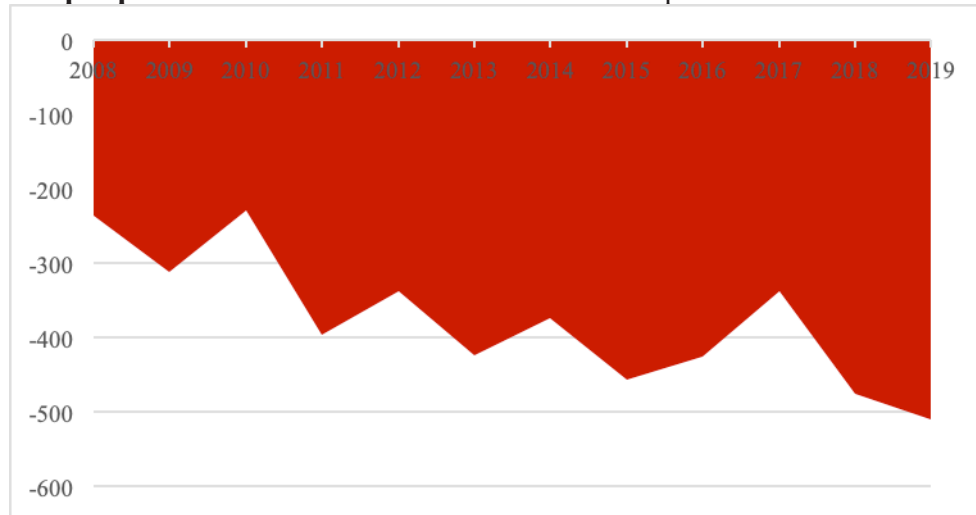
3. Incidence de la filière viande bovine et du poisson sur les réserves de change

L'élevage et la pêche occupent une place de choix dans les politiques de développement mises en place dans les pays de la CEMAC. Mais ces secteurs ne sont pas bien encadrés, et leurs contributions à la formation du produit intérieur brut ne sont pas très bien appréciées, faute de statistiques fiables dans les pays concernés. En effet, la contribution de ces deux secteurs à la croissance économique atteint à peine 0,5 %, pour l'ensemble des pays de la Communauté.

Du point de vue de l'équilibre extérieur, la balance des paiements de la zone CEMAC est globalement caractérisée par un déficit structurel. Les filières viande bovine et poisson ne font pas exception à ce principe. La hausse croissante des importations de poisson et de viande dans la CEMAC contribue à accentuer le déficit commercial des pays et à éroder les réserves de changes. En effet, les valeurs des importations de poisson et de viande pour l'ensemble des pays de l'Union dépassent de loin celles des exportations, comme nous l'indique le graphique ci-dessous.

⁴ Ces poissons sont exportés vers les pays d'Europe, notamment en Espagne.

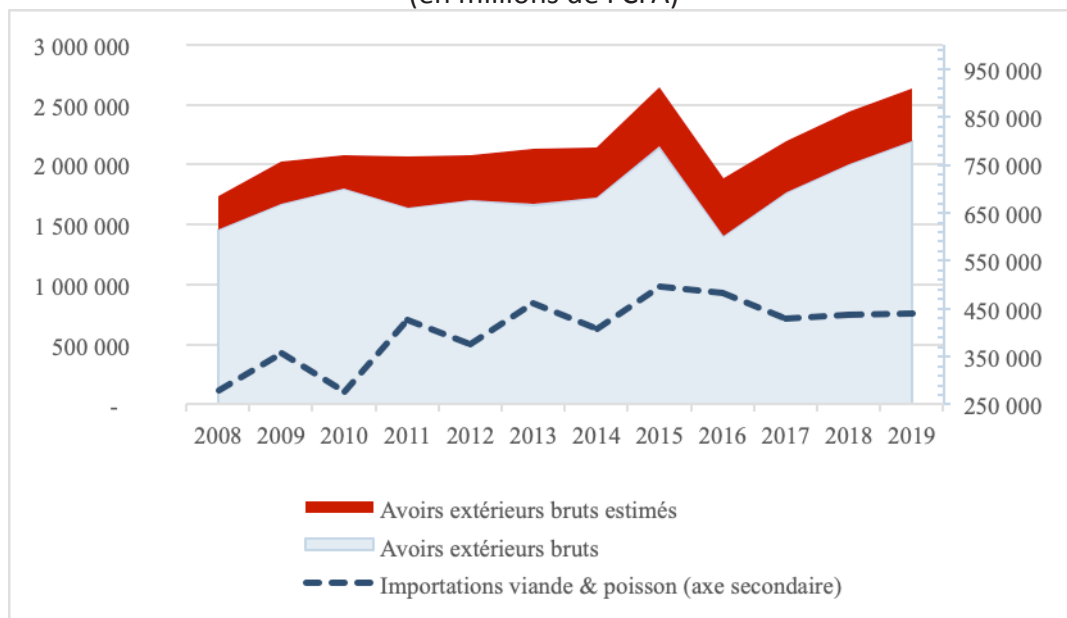
Graphique 9 : Déficit commercial de viande et du poisson dans la CEMAC



Source : Calculs des auteurs

A l'échelle nationale et pour ces deux produits, le même constat est également fait dans la plupart des pays, à l'exception de la RCA et du Tchad où les exportations bovines ont pu couvrir les importations de poisson, se traduisant par un excédent commercial pour chacun d'eux. Mais la somme des gains de ces deux petites économies ne saurait amortir les déficits structurels observés dans les autres pays. Le graphique ci-dessous montre les pertes en devises causées par les importations bovines et halieutiques dans la CEMAC.

Graphique 10 : Evolution des importations de viande et poisson, et réserves de change (en millions de FCFA)



Source : Calculs des auteurs

La bande en rouge montre la perte des réserves, induite par les importations bovines et de poisson. En d'autres termes, le niveau des réserves de la CEMAC se situerait à 2 640 milliards en 2019 (au lieu de 2 199 milliards, soit une augmentation de 16 %) si les pays n'importaient pas ces produits hors de la zone. Les données utilisées pour ces analyses montrent également que ces

importations de viande et de poisson pourraient être substituées par les productions locales si les capacités d'exploitation s'améliorent et que les ventes intra-communautaires sont prioritaires. A ce titre, seuls les excédents serviraient à alimenter les autres partenaires commerciaux.

L'évolution erratique des dépenses d'importations en viande et en poisson laisse croire que seule la limitation de ces flux d'importations ne concourrait pas à limiter la sortie des capitaux. En effet, d'autres actions publiques pourraient être parallèlement envisagées dans le but d'atténuer le déficit commercial et limiter, aussi moindre soit-elle, la fuite des devises. En ce sens, aussi bien des mesures conjoncturelles que structurelles devraient être identifiées et mises en œuvre au niveau de chaque Etat, et au niveau de la Commission de la CEMAC, dans le cadre du Programme Economique Régional.

4. Mesures destinées à rationaliser les circuits et à renforcer l'offre

Au regard du potentiel et des difficultés relevées dans les secteurs bovin et halieutique, il devient nécessaire d'identifier des actions susceptibles de permettre une plus grande productivité de ces filières et donc, l'expansion des échanges sous-jacents. Ces actions sont orientées vers l'amélioration des circuits de distribution et le renforcement de l'offre locale.

4.1. Actions sur la filière bovine

Les principaux problèmes qui freinent le développement de la filière bovine dans la CEMAC ont été identifiés et quelques pistes de solutions sont proposées ci-dessous.

Problème 1 : Manque d'infrastructures adéquates, marché non organisé et insécurité dans les grandes zones d'élevage

Le marché de bétail se pratique généralement dans l'informel et il existe un déficit en infrastructures adéquates pour faciliter les exportations de viande ainsi que du bétail sur pied. Ceci a pour conséquences :

- la multiplicité des acteurs le long des circuits de commercialisation ;
- la prévalence de divers prélèvements informels de taxes sur les bétails au niveau des frontières et au niveau des postes de contrôles ;
- l'insécurité notamment le braquage et le vol d'animaux lors des convois ;
- les animaux se déplaçant à pieds d'un pays à un autre, arrivent à destination tout épuisés et malades, entraînant une chute de leur prix de vente.

Comme pistes de solution à ce problème, il est proposé les actions suivantes :

1. construire des abattoirs frigorifiques dans les pays à vocation pastorale et appliquer les règles d'hygiène relatives à l'abattage des animaux, conformément aux normes définies préalablement sur le plan communautaire ;
2. mettre en place un pont aérien reliant les 6 pays de la CEMAC pour approvisionner les principales villes en viande bovine produite par les abattoirs (réciproquement en poisson pendant les retours des vols). Dans le passé une ligne aérienne, avec les compagnies telles qu'Air

Afrique, puis Toumaï, assurait l'approvisionnement en viande bovine (carcasses et abats) à partir du Tchad et de la RCA. La disparition de ces compagnies a causé la cessation de cette activité ;

3. construire des routes et des voies ferrées reliant les différentes frontières afin d'approvisionner les pays demandeurs de bétail, en complément des carcasses de viande exportées ;
4. disposer des chambres froides dans les principales villes des pays pour le stockage et la conservation de viande (et du poisson).
5. renforcer le transport du bétail par convoi motorisé au niveau des zones fluviales (exportations bovines de la RCA vers le Congo par exemple).

Problème 2 : Faible capacité de production bovine

Le cheptel de la CEMAC existe en grand nombre (environ 44 millions de têtes de bœufs en 2017) mais les acteurs de la filière pratiquent davantage un élevage de contemplation plutôt que l'élevage destiné à la commercialisation. En ce sens, les acteurs de la filière exploitent seulement environ 12 % de leur cheptel par an. Ce taux d'exploitation semble être très insuffisant pour satisfaire la demande locale et aussi la demande étrangère.

Comme pistes de solution à ce problème, il est proposé les actions suivantes :

1. mettre en place une politique de développement pastoral dans la CEMAC, consistant à mieux encadrer ce secteur et à assurer un service adéquat en hygiène au bétail pour faciliter leur reproduction et réduire le taux de mortalité. Certes, des politiques pastorales existent dans certains pays⁵ mais les actes et les mesures ne sont pas immédiatement appliqués ;
2. mettre en place des cadres d'incitation pour encourager les éleveurs à augmenter le taux d'exploitation de leur cheptel. En effet, un taux d'exploitation de 20 % du bétail semble être optimal pour couvrir la demande tant intérieure qu'extérieure, tout en préservant le cycle de reproduction du bétail ;
3. commercialiser les produits dérivés de la viande (abats comestibles) ;
4. appliquer un contingentement sur les importations de viande dans la CEMAC par substitution à la production locale. En effet, dans la mesure où la CEMAC dispose d'un grand potentiel pastoral, il est envisagé à très court terme, une réduction considérable des quantités de viandes importées et satisfaire la demande de ces pays importateurs par l'offre locale. La réussite de cette action conduira, à moyen terme, à interdire totalement ces importations. Cette disposition a été également prise par l'Etat camerounais à la fin des années 2000 pour protéger le poulet produit localement contre les importations.

Problème 3 : Non-respect des normes sanitaires et de qualité

La commercialisation de cette filière se faisant généralement dans l'informel, il y est relevé le manque ou le non-respect des normes sanitaires. **Pour permettre à ce secteur de mieux fonctionner et d'être compétitif à l'échelle internationale, il est proposé les actions suivantes :**

1. appliquer strictement les normes phytosanitaires les plus élevées ;
2. labelliser les viandes produites dans la CEMAC. En effet, le CECOQDA (Centre de Contrôle

⁵ Il s'agit de la RCA, du Tchad et du Cameroun

de Qualité des Denrées Alimentaires) du Tchad est certifié premier laboratoire des denrées alimentaires en Afrique Centrale. Dans un processus de développement par intégration, ce laboratoire pourrait à titre d'exemple, étendre ses expertises dans les autres pays producteurs de viande (Cameroun, RCA).

Problème 4 : Faible marge réalisée par les bouchers et les vendeurs en dernier ressort, taux d'analphabétisme élevé et mentalités rétrogrades

La multiplicité des taxes prélevées dans les nombreux postes de contrôle fait augmenter les prix du bétail. Sachant que les prix de viande au kilogramme sont administrés par les autorités, ces revendeurs et bouchers ne réalisent que des gains marginaux sur leurs produits, ce qui les incite souvent à compenser par les fraudes sur les poids et mesures.

Comme pistes de solution à ce problème, il est recommandé de structurer le marché de bétail et de carcasses de viande, puis de former les acteurs. La réorganisation de ce secteur contribuerait à assainir le marché et les différents acteurs du circuit pourront en tirer meilleur profit. Cette action consiste à harmoniser la fiscalité dans la sous-région et à supprimer certaines taxes sur le bétail et la viande pour faciliter leur commercialisation. Les Etats pourraient également **mettre en place de marché transfrontaliers, ou alors la création de structures publiques de commercialisation de ces produits, qui s'assureront d'exploiter des circuits d'approvisionnement intra-CEMAC.**

4.2. Actions sur la filière poisson

Des problèmes freinant le développement de la filière poisson dans la CEMAC ont également été identifiés et quelques pistes de solution sont proposées ci-dessous.

Problème 1 : Manque d'organisation de la filière, absence d'encadrement des acteurs et manque de moyens financiers des acteurs

Comme évoqué ci-haut, l'activité de pêche souffre d'une mauvaise organisation, et d'un manque d'encadrement des acteurs évoluant dans cette filière. En effet, le manque de contrôle et de suivi des activités des armateurs pratiquant la pêche industrielle pose des problèmes dans la remontée des informations relatives aux captures. Ceci a pour conséquences :

- une gestion opaque de la pêche : les gros pêcheurs ayant des licences d'exploitation ne déclarent pas toutes leurs captures et choisissent d'écouler ces poissons frais dans d'autres pays où la vente est bon marché ;
- l'existence de pirates (pêcheurs expatriés informels) sur les côtes appartenant aux pays de la CEMAC ;
- le non-respect des aires de repos biologique : les espèces destinées à la reproduction sont finalement capturées et vendues. Cette pratique qualifiée de **prédatrice** est de nature à tarir les ressources halieutiques dans les eaux.

Comme pistes de solution à ce problème, il est proposé les actions suivantes :

1. renforcer les brigades de contrôle des Ministères de la pêche en ressources humaines de qualité avec des moyens de contrôle à la pointe pour assurer avec efficacité leurs fonctions. L'objectif étant de s'assurer que la pêche est pratiquée suivant les normes et que toutes les

captures sont écoulées prioritairement sur le marché local pour satisfaire la demande nationale ;

2. appliquer rigoureusement les textes en vue de protéger les zones de reproduction de poissons, et alourdir les sanctions à l'encontre des pirates ;
3. développer l'aquaculture et la pisciculture en vue d'augmenter l'offre de poisson dans les différents pays ;
4. assurer un approvisionnement adéquat des marchés par l'amélioration des circuits de distributions, et prendre des mesures pour éviter le comportement oligopolistique des gros commerçants qui dominent le marché en imposant leur loi ;
5. encourager le regroupement des opérateurs en coopératives afin d'avoir accès au financement ;
6. promouvoir le micro-crédit et/ou des crédits adaptés aux activités liées à la pêche tout en octroyant des avantages fiscaux aux établissements de crédits intervenant dans le secteur de la pêche et de l'élevage (exonération fiscale sur les micro-crédits par exemple).

Problème 2 : Manque d'infrastructures adéquates

Le manque d'infrastructures adéquates pour le développement de la pêche est en partie, la cause de la rareté du poisson (faible capacité de stockage et de conservation de poisson, manque de chambres froides). En effet, ces infrastructures défectueuses et les équipements de pêche vétustes limitent les capacités de production des pêcheurs artisanaux (ces pêcheurs utilisent généralement des pirogues et non des bateaux). **Comme pistes de solution à ce problème, il est recommandé les actions suivantes :**

1. installer des chambres froides dans les principales bastions de pêche et dans les grandes villes pour le stockage et la conservation des captures ;
2. renforcer les capacités des pêcheurs avec des techniques de pêche nouvelles et plus modernes ;
3. renforcer leurs armements afin d'augmenter leurs capacités de production ;
4. appliquer un contingentement afin de réduire au mieux, les importations de poissons en les substituant par la production locale. A la longue, une interdiction totale pourrait être envisagée. Il est vrai que ces importations viennent en complément de la production locale pour satisfaire la demande intérieure, mais étant donné le potentiel énorme qui existe dans les eaux territoriales, il serait préférable de développer la production locale plutôt que d'importer. En fin de compte, le pont aérien à mettre en place contribuera à réduire considérablement les importations de poisson en provenance d'autres zones tout en améliorant le commerce intracommunautaire.

Pour que les solutions identifiées soient efficaces, il serait bon que les filières soient davantage financées. En effet, le financement de tous les maillons des filières agricoles (production, stockage, transformation et commercialisation) est l'un des défis des filières pêche et élevage car, de façon générale, le système financier classique n'arrive pas à subvenir aux besoins du secteur, du fait de son inorganisation. En conséquence, ils sont presque exclus du financement⁶. Une contribution majeure de la CEMAC pourrait être de contribuer à la mise en place des institutions financières spécialisées telles que *Agricultural Insurance National Agency* en Arménie ou *Agricultural Credit Guarantee Scheme Fund (ACGSF)*⁷ au Nigeria, qui est managé par la Banque en faveur du secteur agricole et dont l'Etat fédéral et la Banque Centrale sont co-actionnaires.

De même, la BEAC pourrait promouvoir l'amélioration des connaissances des banques et des établissements de microfinance sur les caractéristiques et les contraintes de l'activité de la pêche et de l'élevage, puis le développement de mécanismes de financement et de produits mieux adaptés. Cette connaissance doit englober non seulement les aspects techniques (systèmes de production, pratiques, etc.), mais également les réalités économiques de ces filières ainsi que le fonctionnement.

Les EMF pourraient également représenter un acteur majeur du financement sur le segment des petits producteurs ruraux. En outre, au-delà des microcrédits, ces entités fourniraient des services de conseil et de contrôle de la production, voire faciliteraient la commercialisation en identifiant de potentiels débouchés. Dans le système financier, ce sont les acteurs qui collaborent étroitement avec les réseaux de coopératives agricoles, même si les conditions de crédit qu'ils pratiquent restreignent leur potentiel de financement dans la CEMAC.

Les partenaires au développement sont aussi des acteurs de grande importance dans le financement des politiques agricoles dans la CEMAC. A titre d'exemple, la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC), a accordé des prêts destinés au secteur agricole et agro-industriel estimés à 139 milliards au cours de la période allant de début 2003 à mi-2020 (57,9 % décaissé à ce jour) ; le Fonds International de Développement Agricole (FIDA), la Coopération allemande (GIZ), la Banque Africaine de Développement et l'Agence Française de Développement (C2D) ont apporté un soutien financier important à destination de projets agricoles structurants dans l'ensemble de la sous-région.

En outre, grâce au développement des Nouvelles Techniques de l'Information et de la Communication (NTIC), le crowdfunding s'est progressivement imposé comme un complément, voire un substitut au financement classique par le système bancaire dans plusieurs économies développées ou en développement. Même s'il n'est pas encore véritablement encadré, il contribuerait déjà au financement de ce secteur.

⁶ En comparant la dynamique des crédits des différentes branches et sous-branches, l'on peut donc relever que la pêche et l'élevage n'ont pas été particulièrement attractifs pour les banques

⁷ Ce Fonds géré par la Banque Centrale du Nigeria, qui gère les opérations quotidiennes du programme, garantit les facilités de crédit accordées aux acteurs du secteur agricole (dont la pêche et l'élevage font partie) par les banques jusqu'à 75 % du montant en défaut, déduction faite de toute garantie réalisée. Deux produits essentiellement sont supportés notamment le régime de soutien au crédit agricole (ACSS) et le Système de crédit pour l'agriculture commerciale (CACS). L'ACSS dispose d'un fonds prescrit de 50 milliards de nairas, et a été introduit pour permettre aux acteurs d'exploiter les potentiels du Nigeria. Le CACS a été créé en 2009 pour financer la valeur agricole du pays (production, transformation, stockage et commercialisation) et visait l'accélération du développement du secteur agricole de l'économie nigérienne en fournissant des facilités de crédit.

CONCLUSION

Pour stabiliser les fluctuations des réserves de change de la CEMAC, il faudrait aller au-delà des mesures de politiques monétaire et budgétaire, et adopter des mesures à caractère structurel pour redynamiser le secteur réel. La réussite de ces mesures doit se départir d'une approche globale pour s'appesantir sur la structure en termes d'offre et de demande dans la zone. C'est l'approche analytique adoptée dans cette étude qui a porté sur la relation entre la dynamique des réserves de la zone et les circuits de commercialisation de la viande bovine et du poisson. Au terme de l'analyse, il a été clairement démontré que l'adoption de mesures visant à améliorer l'offre et à rationaliser les circuits de commercialisation devrait permettre de réduire la dépendance aux importations et donc, à consolider les réserves de change de la CEMAC.

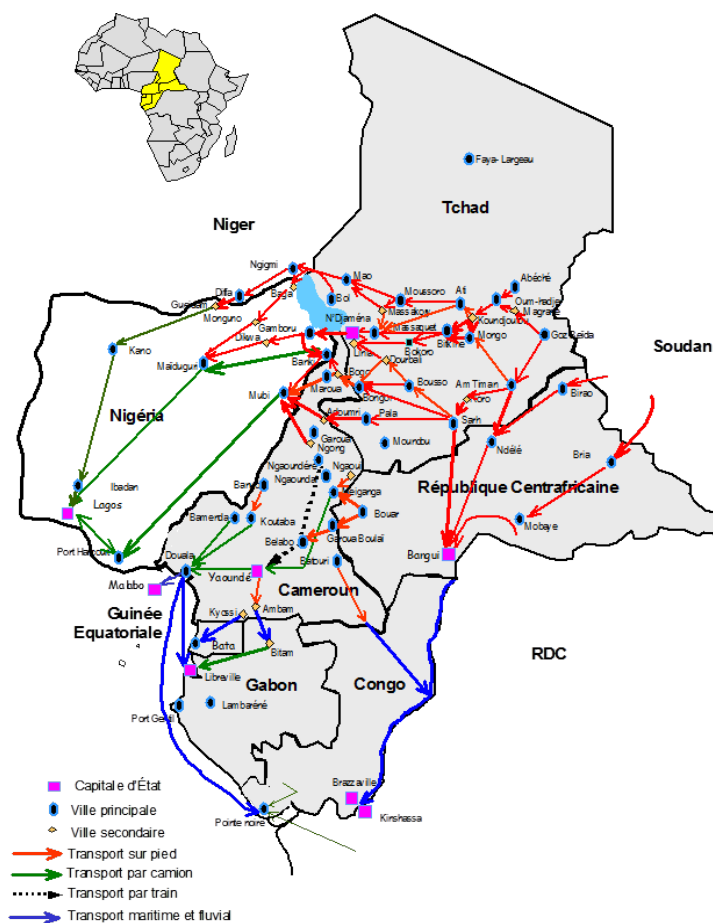
Le contexte sanitaire actuel a mis en lumière des opportunités d'échanges sous-régionaux.

Ainsi, en dehors des incitations notamment fiscales qui sont nécessaires pour permettre aux filières viande et poisson de produire tout leur potentiel dans les économies de la sous-région, des actions vigoureuses devraient être entreprises pour mettre à niveau les infrastructures de commercialisation, intensifier l'aquaculture et induire une évolution des habitudes de consommation pouvant permettre de soutenir le développement attendu de la production locale, améliorer le suivi zootannique pour pouvoir accroître le taux d'exploitation du cheptel bovin.

La réalisation de cette étude s'est heurtée à quelques difficultés. En effet, malgré le déroulement d'enquêtes socioéconomiques dans tous les pays, il n'a pas été possible de rencontrer tous les acteurs des filières en vue de collecter davantage d'informations qualitatives. Toutefois, des données agrégées ont été collectées et ont pu servir à faire le diagnostic.

ANNEXES

Annexe 1 : Censité du cheptel bovin dans la CEMAC



Source : CEBEVIRHA

Encadré 1 : Méthodologie d'évaluation de l'écart entre l'offre et la demande de viande

La quantité de viande produite dans les pays de la CEMAC a été estimée comme suit : un taux officiel d'exploitation de 0,12 a été appliqué sur le cheptel bovin hors exportations. Dans un deuxième temps, un taux de 57% équivalant au rendement poids carcasse a été appliqué sur chaque bœuf dont le poids moyen est estimé à 330 kg.

S'agissant de la consommation dans la zone, sur la base d'une moyenne de 24,6 kg/personne/an et d'un taux de croissance démographique de 2,9%, nous l'avons obtenue et elle s'avérerait supérieure à la consommation sur la période 2010-2017,

Les importations et exportations en valeur (millions de FCFA) ont été calculées de la sorte

$$**Production de la viande bovine = CBHE * TE * TC * M**$$

Où CBHE= Cheptel Bovin Hors Exportation (en têtes de bœufs)

TE=taux d'exploitation du cheptel bovin. Dans la CEMAC, il est estimé à 12%

TC=taux de carcasse dans un bœuf. TC=57%

M= masse moyenne d'un bœuf en zone CEMAC en kilogrammes, 330 kg

Le Taux d'exploitation du cheptel est un coefficient qui donne la proportion du cheptel bovin retirée annuellement pour la commercialisation. Ce nombre de bœufs permet aux propriétaires de maintenir le cheptel ou de l'agrandir en prenant en considération les épidémies et autres aléas.

RÉFÉRENCES

INS Cameroun, Annuaire statistique du Cameroun : 2013, 2015, 2016, 2017

Conseil national du crédit Tchad, *Étude sur la problématique du financement de l'élevage Tchad*, rapport définitif 2016

Tchad, *ordonnance n°043/pr/2018 portant orientation agro-sylvo-pastorale et halieutique*

Tchad, Ministère de l'élevage et des productions animales (mepa), *plan national de développement de l'élevage 2017-2021*

Tchad, Ministère de l'élevage et des productions animales (mepa), *stratégie nationale du développement pastoral*

RCA, Ministère de l'environnement, du développement durable, des eaux, forêts, chasse et pêche, *La filière pêche et aquaculture en république centrafricaine- revue sectorielle* – 2017

RCA, *Loi n°20.019 portant code de la pêche et de l'aquaculture de la république centrafricaine*

RCA, Ministère de l'environnement, du développement durable, des eaux, forêts, chasse et pêche, *Plan d'actions national sur l'utilisation durable de la faune sauvage par les populations autochtones et locales en république centrafricaine*

RCA, *Plan de développement durable des pêches et de l'aquaculture en république centrafricaine*, rapport technique définitif, 2011

RCA, *Programme national d'investissement agricole, de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNIASAN)*, termes de référence 2013

Banque Mondiale, *Rapport briser les obstacles au commerce agricole régional en Afrique centrale*, aout 2018

CEMAC, *CEMAC 2025 : vers une économie régionale intégrée et émergente programme économique régional 2010-2015 volume 1 : rapport final*, octobre 2019

FAO, *Étude sur les abattoirs d'animaux de boucherie en Afrique centrale (Cameroun – Congo – Gabon – Tchad)* – document de synthèse –, 2013

CBLT, *Programme de développement durable du bassin du lac Tchad (PRODEBALT-RCA) situation de référence du secteur de la pêche et de l'aquaculture dans la zone d'action de PRODEBALT-RCA*, octobre 2012

CEBEVIRHA, *étude socio-économique sur l'importance de la pêche continentale et de l'aquaculture en république centrafricaine*, 2019

CEBEVIRHA, *projet de promotion de la pêche et de l'aquaculture en zone CEMAC, étude juridique*, 2019

CEBEVIRHA, *plan stratégique 2015-2025*

CEBEVIRHA, *étude sur la commercialisation des bovins*, 2011

Samba-Tangue, Francis Armel, *Rapport de l'étude de la valeur écologique, économique et de la dynamique écologique de la faune ichtyologique de la préfecture de bamingui-bangoran*

Guillaume duteurtre, mian oudanang koussou, timothee essang, david kadekoy-tigague. *Le commerce de bétail dans les savanes d'Afrique centrale : réalités et perspectives*. 2003, 7 p. hal-00128893

Serge aubage, Note de synthèse bibliographique « exportation du bétail sur pied au Tchad », juillet 2009

Articles

Njoya A., Bouchel D., Ngo Tama A.C., Moussa C., Martrenchar A., Letenneur L., *Systèmes d'élevage et productivité des bovins en milieu paysan au Nord-Cameroun*

Moïse Labonne, Paul Magrong, Yvan Oustalet. *Le secteur de l'élevage au Cameroun et dans les provinces du grand Nord : situation actuelle, contraintes, enjeux et défis*. 2003, 12 p. fhal-00139191

Lhoste P., Une étude du crédit aux éleveurs de bovins au Cameroun, *Revue Elev. Med. Vét. Pays trop.*, 1990, 43(1) ; 111-117

Mise en page et impression :

SERVICE DE L'IMPRIMERIE DE LA BEAC

736 avenue Monseigneur Vogt - B.P. 1917, Cameroun

Téléphone : (237) 22 23 40 30/60

Fax : (237) 22 23 33 29/50

E-mail : beac@beac.int

Site web : www.beac.int